

PARIS, le 30 novembre 2006 - N°299/D130

Interinformation STATISTIQUES SOCIALES

Réunion du 6 octobre 2006

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION	2
PROJET D'AVIS	30
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES	31
AVIS D'OPPORTUNITÉ	32

COMpte RENDU DE LA RÉUNION DE LA
FORMATION Emploi, revenus
- 6 octobre 2006 -

Président : Jean-Baptiste de FOUCAULD, Inspecteur général des finances, Président de la formation
« Démographie, conditions de vie »

Rapporteur : Stéfan LOLLIVIER, Directeur des statistiques démographiques et sociales (Insee),
Rapporteur de la formation « Démographie, conditions de vie »

Responsable de la formation : Marie-Christine CHAMBET-ROSSET (01 41 17 52 65)

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

I.	INTRODUCTION.....	5
II.	SUIVI DES AVIS SUR LE PROGRAMME STATISTIQUE 2006.....	5
III.	RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL « NIVEAUX DE VIE ET INEGALITES SOCIALES »	6
IV.	LE PROGRAMME EUROPEEN A MOYEN TERME.....	12
V.	LA NOMENCLATURE SOCIALE EUROPEENNE	15
VI.	LE NOUVEAU DISPOSITIF STATISTIQUE SUR LA CONJONCTURE DE L'EMPLOI	21
VII.	PRÉSENTATION D'ENQUÊTES POUR AVIS D'OPPORTUNITÉ	24
VIII.	PROJET D'AVIS 2007	29

LISTE DES PARTICIPANTS

Cédric AFSA ESSAFI	INSEE
Patrick AUBERT	INSEE
Claire BAZY MALAURIE	Présidente de la formation Education, formation
Sébastien BERTHE	CNIDFF
Jean-Louis BESNARD	UNSA
Sabine BESSIERE	INSEE
Michel BOISSONNAT	FAFIH
Monique BOURBIGOT-POGNAT	CNIS
Jacques BOURNAY	INSEE
Caroline BRAY	OSII
Marie-Claude BROUE	DES MIN EDUCATION ENSGT SUP RECHERCHE
Cécile BROUSSE	INSEE
Chantal CASES	IRDES
Marie-Christine CHAMBET-ROSSET	CNIS
Isabelle CHAPTAL	GROUPE DES INDUSTRIES METALLURGIQUES
Vincent COTTET	INSEE
Lucie CROTAT	ATELIER PARISIEN D'URBANISME
Philippe CUNEO	DREES MIN SANTE SOLIDARITE
Mireille DADOY	
Jean-Baptiste de FOUCAULD	Président de la formation Démographie, conditions de vie
Jean-Louis DUBELLOU	UNAF
Sylvie DUMARTIN	ARCEP
Denis DURAND	CGT BANQUE DE FRANCE
Jean-Michel DURR	DEPP MIN EDUCATION ENSGT SUP RECHERCHE
Françoise DUSSERT	DGAFP MIN FONCTION PUBLIQUE
Aurélié FAROUDJA	UNION INDUST METALLURGIQUES MINIERES
Paul FRANCESCHI	ACOSS
Jacques FREYSSINET	CEE
Marcel GOLDBERG	INSERM
Romain GUERRY	UNIOPSS
Jean-Baptiste HERBET	DREES MIN SANTE SOLIDARITE
Odile JEANDEAU	CASH DE NANTERRE
Annick KIEFFER	CNRS LASMAS
Alexandre KYCH	CNRS EHESS LASMAS
Sylvie LAGARDE	INSEE

Christine LAGARENNE	DARES MIN EMPLOI
Jean-Louis LANOE	INSERM
Jean-Pierre LE GLEAU	INSEE
Michel LE MAROIS	DIACT
Cécile LEFEVRE	INED
Henri LERIDON	INED
Stéfan LOLLIVIER	Rapporteur de la formation Démographie, conditions de vie
Christian LUBINEAU	MIN TRANSPORTS EQUIPEMENT
Bruno LUTINIER	DARES MIN EMPLOI
Olivier MARCHAND	INSEE
Françoise MAUREL	INSEE
Joël MAURICE	Président de la formation Emploi, revenus
Monique MERON	DARES MIN EMPLOI
Christophe MICHEL	INSEE
Anne-Catherine MORIN	INSEE
Laurence MORNET	IAAT
Serge MOURADIAN	AFOC
Hélène PARIS	CNAF
Alexandre PARMENT	OREFQ LORRAINE
Nicolas PROKOVAS	CGT ANPE
Jean-Pierre PUIG	Secrétaire général du CNIS
Annie RATOUIS	CENTRE D'ANALYSE STRATEGIQUE
Augustin ROSSI	ASSEMBLEE DES DEPARTEMENTS DE FRANCE
Nicole ROTH	DREES MIN SANTE SOLIDARITE
Carla SAGLIETTI	Secrétaire générale adjointe du CNIS
Baudouin SEYS	SDSED MIN JUSTICE
Roxane SILBERMAN	CCDSHS RESEAU QUETELET
Pascal SQUARCIONI	MIN INTERIEUR AMENAGEMENT TERRITOIRE
Bernard SUJOBERT	INSEE
Magda TOMASINI	CNAF
Yves ULLMO	COUR DES COMPTES
Louis-André VALLET	CNRS

Absents excusés :

M. BICHOT Jacques

M. DAMAIS Jean-Philippe

M. DE KERVASDOUE Jean

Président de la formation Santé, protection sociale

M. GARMIRIAN Bernard

BGA Conseil

M. MOREAU Alain

SGAR Aquitaine

M. PAILLARD Francis

Membre du Bureau, représentant de l'APCM

La séance est ouverte à 9 15 sous la présidence de Jean-Baptiste de FOUCAULD.

I. INTRODUCTION

Jean-Baptiste de FOUCAULD, président

L'an dernier, nous avons travaillé sur les questions d'indice de prix et de perception de l'évolution du pouvoir d'achat. Une « Chroniques » du Cnis, fort intéressante, en a résulté, bien reprise par la presse. Nous avons également abordé la question de la mesure des inégalités et proposé la création d'un groupe de travail, qui s'est mis en place depuis et dont les travaux constituent l'un des points majeurs de l'ordre du jour de la réunion de l'interinformation cette année. Je remercie Jacques FREYSSINET d'en présenter le rapport, qui n'est d'ailleurs pas achevé, ce qui permettra au groupe de tenir compte des remarques formulées au cours de notre réunion.

II. SUIVI DES AVIS SUR LE PROGRAMME STATISTIQUE 2006

Stéfan LOLLIVIER, rapporteur

L'enquête annuelle de recensement de 2006 s'est à nouveau déroulée dans de bonnes conditions. A noter qu'en 2006 étaient recensés pour la première fois dans les communes de plus de 10 000 habitants les personnes dites sans abri au sens du recensement, les personnes en habitations mobiles terrestres et les marinières. Les résultats seront rendus publics lors de la désormais traditionnelle conférence de presse, en janvier, qui précédera le lancement de l'enquête annuelle de recensement de 2007. Outre le bilan démographique de 2006, qui n'est pas directement issu du recensement, seront présentés des résultats concernant les populations des départements et le marché du travail. Parallèlement, la Commission d'Evaluation se réunit régulièrement, en s'intéressant plus précisément aux coûts que le recensement induit chez les communes.

S'agissant des statistiques migratoires, l'Insee a publié divers documents, dont un quatre pages à la rentrée de septembre sur l'état de l'immigration vu par le nouveau recensement. Les difficultés de comparabilité avec le recensement de 1999 ont été soulignées dans l'encadré. Cette publication a connu de nombreuses reprises médiatiques. Au fur et à mesure de leur disponibilité, les enquêtes annuelles de recensement permettront d'améliorer la connaissance sur les présences dans les territoires, mais aussi sur les sorties du territoire, sujet sur lequel nous devons progresser.

Par ailleurs, comme l'a dit le Président, le Cnis a publié en mars 2006 un quatre pages de *Chroniques* sur les inégalités de pouvoir d'achat. Ce document a peut être eu un faible écho médiatique, mais il a eu un fort retentissement auprès des personnes qui s'intéressent à l'économie.

Enfin, la feuille de route relative aux données longitudinales est respectée :

- la troisième collecte du panel SILC a eu lieu en France en 2006 ;
- la deuxième vague du panel SHARE sur les personnes de plus de 50 ans sera collectée à partir d'octobre 2006, avec notamment un suivi des personnes en institutions ;
- la cohorte d'enfants Elfe, présentée dans cette séance, devrait démarrer en 2009, après une enquête pilote en 2008 ;
- le panel des DADS a été étendu à tous les salariés, fonctionnaires d'Etat inclus ; l'appariement avec l'échantillon démographique permanent (EDP) a été réalisé sur la partie commune du champ, et des

premières exploitations ont commencé ; la demande de quadruplement de l'échantillon a été transmise à l'été à la CNIL et les premières publications sont prévues d'ici un an.

III. RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL « NIVEAUX DE VIE ET INEGALITES SOCIALES »

Jean-Baptiste de FOUCAULD

Ce groupe de travail tient des réunions fréquentes et le volume des échanges de mails dont je suis témoin illustre le caractère vivant des débats. Je ne pensais pas qu'autant de difficultés surgiraient pour parvenir à un accord sur ce qu'il convient de faire. Il est vrai que les profondes évolutions de la société et la dissémination extrême des situations sociales nous font mesurer le caractère crucial de la mission du groupe de travail.

Jacques FREYSSINET, président du groupe de travail « Niveaux de vie et inégalités sociales »

Tout d'abord, je vous présente mes excuses pour avoir provoqué le déplacement de la date de cette réunion, et pour avoir diffusé un rapport provisoire, du fait du calendrier de travail de la formation. Toutefois, cette situation présente un avantage, puisque le groupe pourra tenir compte des réactions de l'interformation.

Le groupe a réuni entre trente et cinquante personnes en moyenne. Il a tenu neuf réunions à un rythme mensuel avant l'été, pour analyser les multiples dimensions du problème, sachant qu'il en surgit continuellement de nouvelles. Trois réunions étaient en outre programmées pour discuter du projet de rapport, réalisé par les rapporteurs pendant l'été. Le nombre de ces réunions a été porté à quatre et deux d'entre elles se sont tenues. La première a permis une nouvelle rédaction du point I et vous disposez de cette nouvelle rédaction. En revanche, les points suivants n'ont pas été modifiés, même si leur discussion est en cours. Le rapport qui vous a été remis constitue donc un document d'information, diffusé pour recueillir vos réactions. Il n'engage pas le groupe, mais donne une indication sur les principales directions dans lesquelles il s'orientera.

Les débats sont animés, francs et les échanges de mails évoqués par le Président montrent l'investissement fort des participants autour des orientations de ce rapport. Ma présentation constitue une étape de la réflexion, qui doit encore évoluer, pour tenir compte des positions du groupe, de l'interformation, voire du bureau du Cnis qui examinera le projet début novembre.

Sur la forme, le rapport débutera par une introduction-synthèse, destinée à dégager les priorités et les orientations retenues, et qui pourra servir de support de communication. Le rapport au sens strict correspondra à la réécriture du document qui vous a été remis. S'y ajoutera une liste de propositions prioritaires, mais le travail de hiérarchisation ne pourra être accompli qu'au terme de l'examen du rapport. Nous nous sommes tout de même réunis hier avec les rapporteurs, pour vous livrer aujourd'hui une première image de ces recommandations. Je vous indiquerai un canevas possible de propositions prioritaires qui pour l'instant n'engagent que les rapporteurs et le président et qui sera soumise au débat au sein du groupe. Enfin, le rapport comportera une liste d'indicateurs de base et un certain nombre d'annexes techniques.

1. Trois précisions

Je voudrais d'abord apporter trois précisions, pour éviter les incompréhensions sur la nature des propositions que nous effectuerons.

Premièrement, nous avons clairement considéré que notre mission portait sur la mesure statistique des inégalités et que la pauvreté constituait l'une des dimensions des inégalités, mais seulement une. Je l'indique car des inquiétudes se sont manifestées quant à un risque de déviation vers une analyse exclusivement centrée sur la pauvreté. Sur ce sujet, l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) a, dans son dernier rapport, présenté une liste de onze indicateurs qui nous semblent pertinents et nous ne voyons pas l'intérêt de diffuser un double message, avec des indicateurs

alternatifs. Je pense que les onze indicateurs de l'ONPES seront validés par notre groupe, dont la tâche propre consiste à produire des indicateurs d'inégalités.

Deuxièmement, nous essayons de produire des indicateurs de diagnostic des situations d'inégalités et non des indicateurs d'évaluation de l'action publique. Les méthodologies sont tout à fait différentes. Un indicateur d'évaluation doit en effet traiter des problèmes d'imputabilité, qui ne relèvent pas du groupe de travail. Il nous incombe de déterminer des indicateurs de diagnostic, en statique et en dynamique, dont l'évolution reflète dans une certaine mesure l'action publique, mais qui ne constituent pas des indicateurs d'évaluation.

Troisièmement, il nous semble central, mais c'est une difficulté forte, d'articuler un système public d'information aussi complet, cohérent, détaillé que possible et librement accessible à tous les utilisateurs, chercheurs, experts, responsables du monde syndical, associatif, etc. et, par ailleurs, de proposer à partir d'indicateurs centraux, un message plus synthétique, qui pourrait être diffusé plus largement et devrait être compréhensible pour le non expert. La difficulté consiste à passer de l'un à l'autre et nous essaierons de travailler à une arborescence, qui, partant des indicateurs centraux et par un système de désagréments successives, permettra à chacun d'entrer dans le plus grand détail et de disposer des instruments nécessaires au développement de problématiques d'analyse librement choisies.

2. Préconisations prioritaires du groupe de travail

J'en arrive aux préconisations prioritaires, vers lesquelles nous nous orientons. Il nous semble en effet prudent de mettre en avant quelques propositions fortes, afin de tester la volonté de mise en œuvre. A ce stade, nous avons identifié six préconisations générales, six préconisations ciblées et une préconisation de méthode.

2.1. Préconisations générales

1. Créer un système cohérent d'information sur les inégalités, accessible à tout utilisateur à partir d'un point d'entrée unique. Ce point devrait offrir toutes les aides nécessaires pour s'orienter dans le système et toutes les aides méthodologiques permettant d'éviter les erreurs d'interprétation. Sur cette base, un rapport annuel pourrait dégager les caractéristiques centrales pour un public plus large.

2. Sélectionner une trentaine d'indicateurs centraux sur les inégalités, auxquels pourraient s'ajouter les indicateurs de l'ONPES, et construire un système en arborescence, pour pouvoir pénétrer dans la complexité du système d'information à partir de ces indicateurs centraux.

3. Inclure dans ce système un système d'information sur des données territorialisées, avec une double fonction : créer des indicateurs permettant la comparabilité entre territoires et fournir aux acteurs territoriaux l'accès aux informations fines dont ils ont besoin pour leurs propres analyses et processus de décision. Les zones peuvent aller de la région à des territoires infra-urbains, selon les sujets.

4. Respecter les indicateurs ou concepts définis par les organisations européennes ou internationales, pour permettre la comparabilité internationale. Mais cette exigence forte ne doit pas conduire à renoncer à un certain nombre d'indicateurs « nationaux », non repris dans des nomenclatures internationales, mais auxquels les acteurs sociaux, les chercheurs sont attachés. Par exemple, les nouvelles nomenclatures d'activité individuelle ne doivent pas entraîner la disparition de la nomenclature PCS, dont chacun considère qu'elle a joué un rôle central dans l'analyse des inégalités.

5. Pour chaque dimension des inégalités, chercher systématiquement à croiser les articulations qui s'établissent entre trois types de désagrégation : selon les catégories sociales, selon la composition des ménages et selon les statuts par rapport à l'emploi. Le croisement de ces trois dimensions permet de progresser dans la compréhension des mécanismes de genèse des inégalités. Ceci peut évidemment être complété par divers types de désagrégation par sexe, par origine géographique ou par tranche d'âge, par exemple.

6. Privilégier la construction d'indicateurs de trajectoire, puisque nous sommes déjà bien dotés d'indicateurs d'état. Nous disposons en effet de sources riches et en plein essor sur le suivi des trajectoires, mais un travail important demeure nécessaire pour mobiliser et mettre en cohérence les différents types de panels disponibles ou constructibles à partir de certaines enquêtes.

2.2. Préconisations spécifiques

1. Développer les indicateurs et les sources statistiques relatives au patrimoine et aux revenus du patrimoine. Différentes approximations indirectes montrent en effet l'existence de sources considérables de sous-évaluation. Or, il semble artificiel de parler des inégalités, sans connaître l'ampleur des inégalités engendrées non seulement par les revenus mais aussi par la possession du patrimoine, qui constitue en elle-même un élément de sécurité et de statut social. Il s'agit aujourd'hui de la principale lacune de notre système d'information sur les inégalités.

2. Accélérer la production de l'enquête annuelle sur les revenus fiscaux et le remplacement des prestations imputées par les prestations réelles. Cette recommandation est très liée aux fortes critiques, portées au plus haut niveau, sur le retard avec lequel sont connus les résultats de cette enquête. Le retard a été un peu résorbé. Pour les élections présidentielles de 2002, les derniers chiffres disponibles étaient ceux de 1997 et pour les élections de 2007, nous disposerons des chiffres de 2004.

3. Intégrer dans les fichiers DADS, outre la fonction publique d'Etat, les données relatives à l'indemnisation du chômage. Ces fichiers se révèlent en effet extrêmement précieux, offrant des séries longues, avec la possibilité de construire des panels. Les fonctions publiques territoriale et hospitalière y sont intégrées et l'insertion de la fonction publique d'Etat est en cours. Il nous paraît essentiel que ces projets aboutissent rapidement.

4. Définir des méthodes permettant de couvrir des populations non couvertes ou mal couvertes : les ménages en institution et les ménages en situation de logement précaire. Les sources existantes sont en effet soit étroites en information pour les ménages en institution, soit partielles ou discontinues pour les ménages en logement précaire.

5. Publier régulièrement des indices de prix catégoriels. Même s'il apparaît que les variations qui en résultent sont peu importantes, il importe de le vérifier et de donner aux utilisateurs les moyens de le vérifier.

6. Entamer des travaux pour mesurer les inégalités au sein des unités élémentaires, autrefois appelées ménages. Cette catégorie étant de plus en plus incertaine, l'Insee utilise désormais celle d'unité de vie. De plus, les analyses sur les étudiants ou les personnes âgées dépendantes exigent un champ plus large, qui est celui de la famille. Un travail méthodologique important s'avère donc nécessaire sur la définition de l'unité élémentaire pertinente, sur la manière dont s'articulent de telles unités, pour l'analyse des inégalités autres qu'individuelles, notamment du point de vue des inégalités de genre.

2.3. Préconisation de méthode

Enfin, il importe d'établir un calendrier de suivi et d'évaluation des préconisations du rapport, comprenant notamment la rédaction d'un rapport dès la fin de la première année de mise en œuvre. Nous proposons que l'Interinformation soit responsable de ce suivi.

Je vous remercie de votre attention. Les observations qui vont être présentées seront un élément de réflexion du groupe pour la rédaction définitive.

Jean-Baptiste de FOUCAULD

Je vous remercie pour cet exposé synthétique et pour l'ambition du rapport, dont l'Interinformation suivra l'application. Je donne à présent la parole aux personnes qui souhaitent réagir.

Denis DURAND CGT

Tout d'abord, je remercie les participants du groupe pour la quantité et la qualité du travail déjà effectué. Je remercie en particulier son Président, y compris pour la synthèse présentée, qui nous fait percevoir à quel point la constitution de ce groupe était utile et continuera à l'être. Des idées importantes, dont la CGT était porteuse parmi d'autres, seront en effet mises en lumière de façon nette à l'occasion de ce travail. Je pense à la nécessité d'étudier les inégalités en tant que telles, à la prise en compte des multiples dimensions des inégalités, dont celle qui touche à la mesure du pouvoir d'achat ou à la nécessité de prendre en compte les aspects territoriaux de l'analyse. De même, la priorité donnée à la connaissance des patrimoines et de leurs revenus, ainsi que l'idée d'un suivi des propositions du groupe. Au moment de cristalliser les propositions, en particulier avec l'objectif de produire un système d'indicateurs cohérents sur l'ensemble des dimensions, les débats deviennent naturellement plus animés, car il apparaît nécessaire de trouver un fil conducteur pour exposer cette multiplicité de dimensions et d'aspects différents. A cet égard, la CGT a proposé une vision du fil conducteur qui pourrait inspirer la logique d'ensemble des propositions du groupe. L'idée de base est que les inégalités sont le produit d'un système social dans son ensemble, avec ses dimensions sociale, économique voire macro économique, mais aussi ses dimensions localisées. Si les travaux du groupe se poursuivent dans le sens que le Président vient d'indiquer, il me semble que l'on peut s'attendre à ce qu'ils soient véritablement utiles.

Jean-Baptiste de FOUCAULD

Sur ce type d'approche où la problématique doit être souvent renouvelée, comment la France se situe-t-elle par rapport à d'autres pays, pour autant que nous le sachions ?

Jacques FREYSSINET

Il s'agit précisément d'un domaine où nous ne sommes pas allés aussi loin que nous l'aurions souhaité. Nous avons toutefois bénéficié de la présence très régulière de représentants de l'OCDE et l'un des rapporteurs, Michel Dollé, possède des connaissances internationales, de par ses fonctions au Cerc. Si l'inventaire des sources statistiques et leur qualité ne montre pas de handicap particulier, en revanche, la situation de la France est moins satisfaisante en termes de présentation synthétique et d'accès à une information complète sur les inégalités. Certains pays disposent en effet de systèmes d'accueil publics ou parfois privés non marchands, des fondations par exemple dans les pays anglo-saxons, qui donnent immédiatement à l'utilisateur l'accès, par un système de liens, à l'ensemble de l'information. A l'inverse, les différents sites français fournissent chacun des fragments d'information, fort intéressants au demeurant, mais qui ne permettent pas de répondre à l'ensemble des interrogations. En termes de comparaison internationale, le principal progrès pour la France consiste donc à œuvrer pour la mise en place d'un système intégré, doté d'une entrée unique et d'un guidage pour l'utilisateur, quel que soit son degré d'expertise. Il s'agit donc davantage d'une question de mobilisation, de mise en forme et de mise à disposition de l'information que de déficit, même si quelques lacunes restent à combler.

Joël MAURICE, Président de la formation « Emplois, revenus »

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt ce rapport, qui marque un net progrès et promet des progrès dans son sillage. Je m'associe donc aux remerciements formulés.

Mes questions trouveront probablement leurs réponses dans le rapport définitif. Mais je voudrais évoquer à nouveau la question de la comparabilité internationale. Si nous pouvons comparer les structures d'inégalités, la comparaison des niveaux paraît difficile en raison des problèmes d'équivalents monétaires et de parité de pouvoir d'achat. Par exemple, les pays de l'Est qui viennent de rejoindre la communauté européenne n'ont pas terminé leur transition économique et l'effet Balassa, du nom d'un économiste hongrois, joue à plein. Celui-ci a mis en évidence le fait que, lorsqu'un pays est en transition, les prix du secteur exposé et du secteur abrité n'évoluent pas de la même façon, d'où des difficultés pour comparer les prix et porter un jugement sur la parité des monnaies qui n'est pas indépendant de la position du pays sur la trajectoire du rattrapage par rapport aux pays les plus avancés. Les comparaisons internationales en niveau en sont rendues d'autant plus délicates, même s'il est possible de comparer les efforts

accomplis pour remédier aux inégalités ou ne pas y remédier. Le groupe estime-t-il que des progrès sont possibles sur la comparabilité des indicateurs de niveau ou qu'une certaine difficulté subsistera ?

Une question similaire se pose d'ailleurs à l'intérieur de la France, entre les régions. En matière d'indicateurs monétarisés, toutes choses égales par ailleurs, les rémunérations varient entre Paris et la province. Il y a probablement des dispersions. On doit pouvoir trouver la trace de la localisation dans les revenus, salaires ou autres, mais aussi probablement dans les prix à la consommation et les loyers. Les projections régionales d'indicateurs nationaux risquent donc de poser problème. Le groupe s'est-il penché sur cette question ?

De même, le groupe semble préconiser l'utilisation des loyers imputés, tout en soulignant la difficulté de l'opération. Je me demande donc si nous parviendrons à des comparaisons pertinentes sur les inégalités entre les régions, avec la question sous-jacente des politiques de cohésion nationale.

Jacques FREYSSINET

Ces remarques soulèvent le problème de la nature des indicateurs produits, indicateurs bruts de désagrégation ou indicateurs toutes choses égales par ailleurs. Par exemple, des différences marquées entre les résultats scolaires des enfants de français dits « de souche » et des enfants d'immigrés avaient été relevées. Or, les analyses toutes choses égales par ailleurs, tenant compte de l'établissement de scolarisation, de la catégorie socioprofessionnelle des parents ou des conditions de logement, ont montré que l'effet lié à l'origine n'était pas le plus déterminant. Nous nous heurtons au même problème pour tous les types de comparaisons. Il convient toutefois de trouver un équilibre, entre la sophistication nécessaire à la pertinence de l'analyse et la simplicité de l'indicateur exigée par la communicabilité des informations. Le groupe optera certainement pour des indicateurs de base simples, tout en veillant à ce que les désagréments retenues ne soient pas source d'interprétation erronée, mais aussi pour la présence dans le système d'indicateurs plus précis, toutes choses égales par ailleurs, pour permettre la comparaison.

En outre, sur le plan méthodologique, il convient de rappeler sans cesse qu'un raisonnement en type d'inégalités donne des résultats fondamentalement dépendants de la norme choisie pour mesurer l'inégalité. A titre d'exemple, les taux de pauvreté sont calculés par rapport au revenu médian dans le territoire. Par conséquent, dans une comparaison européenne, les taux de pauvreté sur la base des revenus médians nationaux apparaîtront plus faibles dans les pays d'Europe de l'Est, puisque les inégalités s'y creusent très vite mais n'ont pas encore rattrapé celles des pays occidentaux. La même question se pose pour analyser les inégalités dans les DOM, soit par rapport à une valeur moyenne dans le département, soit à celle de la France entière. De fait, toute information est intéressante, mais le message s'avère très conditionné par les choix initiaux et il apparaît donc essentiel de les expliciter. Toutefois, dans un souci de maîtrise de l'information, il nous faut accepter de faire des choix, afin de ne pas perdre l'utilisateur dans une arborescence proliférante. L'amélioration des informations statistiques sur les DOM, aujourd'hui lacunaires, pourrait d'ailleurs constituer une de nos préconisations.

Enfin, s'agissant des loyers imputés, la position du groupe je crois, sera de dire qu'il n'est pas possible, aussi problématique que soit l'imputation de loyers, de réaliser des comparaisons sérieuses, sans tenir compte du fait que le statut de propriétaire ou de locataire, à niveaux de revenu identiques, engendre des possibilités de dépenses différentes. Cependant, nous suggérerons d'imputer au niveau individuel, sans prendre en compte les notions d'accédants, avec la charge de remboursement, ou de subventions implicites liées à l'habitation d'un logement social. Sous réserve de débats ultimes au sein du groupe, nous proposerons de retenir les loyers imputés au sens strict et nous écarterons donc de la version qui figure dans le rapport provisoire, qui proposait de s'aligner sur Eurostat. Sur ce point, nous pensons que la convention d'Eurostat n'est pas pertinente pour les analyses intérieures, même s'il faut fournir les informations demandées au niveau européen.

Jean-Baptiste de FOUCAULD

Vous avez peu parlé d'éducation. Cette question est-elle intégrée dans vos réflexions ?

Jacques FREYSSINET

Nous avons peu de choses à dire sur ce point, ce qui constitue un motif de déception. En matière d'inégalités d'accès à des droits fondamentaux, nous avons donné la priorité aux trois domaines du logement, de la santé et de l'éducation. Nous avons tenu des séances spécialisées avec des experts, pour tenter de dégager des indicateurs essentiels d'inégalité d'accès dans ces domaines. Cependant, si ces experts sont capables de déployer une immense variété d'indicateurs pertinents, il s'avère difficile d'en dégager deux ou trois, reconnus dans un large consensus comme les plus significatifs. Pour combler cette faiblesse du rapport, nous devons relancer les experts, afin de parvenir à la sélection de trois ou quatre indicateurs qui pourraient faire partie des indicateurs de base.

Jean-Baptiste de FOUCAULD

Par ailleurs, vous avez formulé l'objectif d'articuler un système public d'information complet, cohérent, détaillé et accessible à tous, avec un message plus synthétique, permettant à chacun de développer son analyse. A cet égard, il faut rappeler que les statistiques sont fréquemment utilisées par la presse, qui a tendance à grossir le trait pour dire les choses pudiquement. Les indicateurs synthétiques auront nécessairement des incidences politiques considérables, le débat sur les inégalités étant souvent confus. Dans le contexte de la société de la communication, comment faire en sorte que ces travaux scientifiques et de qualité n'alimentent pas les excès, mais conduisent à une meilleure mesure, à une plus grande sagesse dans l'appréciation de la réalité sociale ? Ce rapport sera à mon sens déterminant et méritera une large communication, de par sa vertu pédagogique, mais des précautions seront à prendre également. Ainsi, nous pourrions envisager des séances de formation pour les journalistes spécialisés.

Jacques FREYSSINET

Tout d'abord, je précise que le message synthétique évoqué faisait référence à la trentaine d'indicateurs de base, ce qui demeure, je le reconnais, encore beaucoup pour une diffusion dans l'opinion publique. Un débat s'est tenu au sein du groupe sur la production d'un indicateur synthétique *stricto sensu*. En définitive, la position du groupe devrait être d'affirmer le caractère multidimensionnel des inégalités et de considérer que la production d'un indicateur synthétique relève de la révélation de la fonction de préférence implicite de la collectivité. En effet, un indicateur synthétique revient à pondérer les différentes dimensions des inégalités et donc à exprimer les préférences politiques de la collectivité sur l'importance relative des différentes formes d'inégalités. Le groupe de travail du Cnis n'est certainement pas légitime pour le faire et le système statistique public ne l'est probablement pas non plus. Nous préférons donner tous les éléments à ceux qui souhaitent réaliser cet exercice, sans afficher de pondération à caractère officiel.

A ce stade, reste la question d'envisager un niveau intermédiaire entre un et trente, soit une dizaine d'indicateurs. C'est ce qu'a fait l'ONPES, qui a voulu donner des références claires à la politique de communication, en dépit de difficultés considérables. Le groupe me semble peu enthousiaste pour se diriger dans cette direction, qui implique de perdre beaucoup de richesse. La question reste ouverte et le point de vue de l'interformation est important : devons-nous accepter les sacrifices douloureux impliqués par la sélection d'une dizaine d'indicateurs, qui constitueraient la base de la politique de communication ? Je ne suis pas mandaté pour aller dans cette direction, mais la demande sociale peut s'exprimer.

Claire BAZY MALAURIE, Présidente de la formation « Education, formation »

Le domaine de l'éducation illustre parfaitement le thème de la préférence collective. Je ne suis pas statisticienne, mais le système éducatif est lui-même porteur de valeurs autour de la notion d'inégalités, valeurs qui ne sont pas nécessairement celles qui sont partagées à l'extérieur, ce qui rend l'exercice délicat. Dans ces conditions, je m'interroge immédiatement sur les éléments dont se saisira la communication sur ce sujet. Dans le domaine de l'éducation en particulier, il me semble essentiel d'envisager la question en termes de trajectoires. En définitive, je suis favorable à la démarche que vous avez décrite, à savoir de permettre plusieurs approches, en fonction du point de vue où l'observateur se

place. A l'inverse, un seul indicateur me semblerait réducteur, l'intérêt de la statistique étant précisément d'apporter différents points de vue.

Jean-Baptiste de FOUCAULD

En outre, la fonction du système statistique consiste à aider la collectivité à prendre conscience de ses systèmes de préférences implicites pour les expliciter de manière à engager un débat démocratique. Je suis donc également favorable à conserver une diversité d'indicateurs pour une diversité d'utilisations.

Louis-André VALLET, CNRS

En matière d'inégalités d'éducation, il convient de tenir compte de deux aspects. D'une part, la recherche internationale montre l'existence d'inégalités de performance au sens strict, que la statistique publique mesure bien, depuis la mise en place en France en 1989 d'épreuves standardisées en CE2 et en 6^{ème}. Certaines inégalités de performance se forment très tôt et sont plutôt cumulatives. D'autre part, des inégalités de parcours sont observables, qui tiennent en partie aux inégalités de performance, mais aussi aux choix des familles. Le caractère multidimensionnel des inégalités apparaît donc essentiel à la lumière de cet exemple.

Jean-Baptiste de FOUCAULD

Pour terminer, je vous remercie pour le travail effectué et encore à venir. Je pense que ce rapport devra faire l'objet d'une large diffusion et sera très utile, à l'heure du malaise profond que notre pays connaît. Enfin, il pourrait être présenté à l'association des journalistes sociaux, pour éviter que la communication ne soit faussée par des erreurs d'interprétation.

IV. LE PROGRAMME EUROPEEN A MOYEN TERME

Stéfan LOLLIVIER

Le programme d'Eurostat pour les statistiques sociales à moyen terme n'est pas encore bouclé. Il se trouve au stade du projet de règlement, qui contiendra des intentions générales et des annexes. Les éléments opératoires se trouvent dans des annexes, dont la discussion n'est pas encore achevée. Je vous présenterai donc l'état actuel des intentions écrites et de celles que nous avons discutées lors de la récente réunion des directeurs de statistiques sociales à Luxembourg.

1. Aspects stratégiques

L'organisation du système d'information possède une dimension stratégique, autour de deux thèmes.

Il convient d'abord de définir et de mettre en œuvre, dans toutes les enquêtes relevant de la statistique européenne, un ensemble de variables harmonisées, sur lesquelles on pourrait faire des tabulations homogènes. Cet objectif consiste à mettre en place un tableau de composition au sein du logement, détaillant la façon dont les personnes occupent le logement. L'élaboration de ces variables communes fait l'objet d'un groupe de travail à Luxembourg, auquel l'Insee participe par l'intermédiaire de représentants de l'unité méthodologique. Certaines variables posent peu de problèmes : sexe, âge, nationalité, lieu de naissance. Eurostat est en revanche peu disert sur la question de la taille du ménage. Les variables relatives au revenu font débat car certains pays considèrent comme intrusif d'interroger les individus sur leurs revenus. Eurostat avait préconisé de demander un revenu mensuel hors prime et hors revenu du capital, mais le revenu annuel tout compris est apparu à la fois plus simple à mettre en œuvre et plus intéressant à un certain nombre de directeurs de statistiques sociales. Mais la question fait encore débat, de même que la raison pour laquelle on la pose. De même, la ou les enquêtes qui hébergeront cette question n'ont pas été déterminées ; toutefois, le recensement a été exclu. La variable de stratification sociale reste à définir, nous en parlerons au point suivant. Enfin, la question de savoir si cet objectif

d'harmonisation devait être appliqué au recensement, qui fait l'objet d'un règlement à part, n'a pas été résolue.

Le second sujet stratégique concerne l'intention d'Eurostat de mettre en place des enquêtes *omnibus*, pour répondre sous forme de modules adéquats à des préoccupations politiques de la Commission ou à des besoins ponctuels d'Eurostat. Ce projet est loin d'être achevé et nous en avons longuement débattu lors de la réunion des directeurs de statistiques sociales. La position que j'ai exprimée est la suivante : s'il apparaît légitime que la Commission se tourne vers l'institut statistique pour poser des questions, la façon dont ces questions seront introduites dans nos enquêtes peut être discutée. J'ai ainsi milité pour que ces modules puissent être inclus dans des enquêtes thématiques que nous menons déjà. A titre d'exemple, les modules sur la santé ou la victimation peuvent être intelligemment inclus dans nos propres enquêtes. Il me semble pertinent de ne pas développer de système *ad hoc*, qui ferait doublon avec les enquêtes en place. Il faut bien entendu répondre aux besoins, en respectant un cahier des charges précis et en utilisant l'existant.

2. Aspects thématiques

S'agissant de la démographie, le projet de règlement sur les recensements avance et reconnaît les différents modes de collecte, dont le protocole de recensement rotatif français. De même, Eurostat a l'intention de renouveler les projections de population, ce qui ne pose pas de problèmes à la France, nous l'avons fait cet été. Un projet de règlement sur les flux migratoires est en cours, sachant que les sorties du territoire sont plus difficiles à évaluer que les entrées et sont bien souvent inférées des recensements. Nous avons défendu le fait que l'on ne peut pas avoir le même degré de précision sur les deux types de flux.

En matière d'emploi, Eurostat nourrit le projet d'harmoniser l'enquête force de travail (enquête Emploi) pour obtenir des résultats longitudinaux, mais ce projet n'a pas dépassé le stade de l'intention. En revanche, l'extension aux secteurs non marchands de la couverture des enquêtes sur les salaires et le coût de main d'œuvre est en cours, avec une mobilisation prioritaire des données administratives, pour ne pas surcharger les entreprises. L'objectif de progresser sur les statistiques de vacance d'emploi est également affiché, mais la position française est qu'il convient de ne pas en faire trop, et de nombreux pays sont d'accord avec nous. Enfin, Eurostat souhaite intervenir dans la révision de la CITP (Isco), élément structurant pour définir la stratification sociale.

S'agissant des conditions de vie, Eurostat souhaite améliorer la comparabilité dans SILC et de prévoir le développement de la diffusion longitudinale, de promouvoir la collecte harmonisée de données sur l'utilisation du temps, avec l'idée de relancer une enquête budget temps, et de réexaminer les indicateurs sociaux, notamment sur les pauvretés monétaire et non monétaire. Nous avons sur ce point un peu d'avance en matière de réflexion grâce aux travaux du groupe dont nous venons de parler.

Dans le domaine de la santé, Eurostat souhaite voir adoptés les règlements concernant le SESPROS, opération en cours, ainsi que la mise au point de modules et d'enquêtes sur la santé. Nous sommes en ligne avec ces recommandations, grâce au programme quinquennal d'enquêtes sur la santé, doté alternativement d'un développement handicap et d'un développement santé. Les conclusions des différents groupes de travail n'ont pas encore été rendues, l'harmonisation communautaire apparaissant parfois délicate, mais les choses se présentent bien.

Par ailleurs, en application des directives de lutte contre les discriminations, Eurostat met en place un dispositif statistique sur les discriminations en raison du sexe, de l'origine, de l'âge et de la préférence sexuelle et réfléchit à une enquête sur les discriminations.

Enfin, le champ de la sécurité et de la justice fait l'objet d'un vaste programme communautaire, visant à harmoniser les statistiques sur la criminalité, la victimation et la justice pénale. Cette opération recouvre un volet administratif délicat, car la définition des crimes et des délits varie d'un pays à l'autre. Le chef du service statistique du Ministère de la Justice participe au groupe de travail statistique sur l'harmonisation des sources administratives et des enquêtes. Sur les enquêtes auprès des victimes, nous avons nous-

mêmes beaucoup progressé avec l'observatoire national de la délinquance. Nous souhaitons que notre future enquête de victimation soit un surproduit du module victimation prévu par Eurostat.

Jean-Baptiste de FOUCAULD

La France est-elle le seul pays en Europe à pratiquer la méthode de recensement « glissant » et comment notre système est-il perçu ?

Stéfan LOLLIVIER

Tout d'abord, les recensements généraux sont de plus en plus fréquemment abandonnés en Europe, au profit de l'utilisation de registres ou d'enquêtes qui font office de recensement, sachant que certains pays ne sont pas encore décidés. La méthode classique est ainsi battue en brèche dans nombre de pays de l'OCDE, pour des raisons de coûts et de difficultés dans le contrôle de l'exhaustivité, notamment. A cet égard, le règlement européen demeure ouvert quant à la méthode. Il fixe des normes de qualité sur la mesure de la population, mais ne prescrit pas un recensement un jour donné. Toutefois, la France n'a pas fait école, les pays s'étant d'abord placés en observateurs. De surcroît, il existe des pré-requis à l'utilisation de cette méthode, comme la possibilité d'utiliser un répertoire des immeubles localisés, source quasi administrative. De fait, nous déconseillons l'application de notre méthode aux pays qui en sont dépourvus. Nous n'avons donc pas fait école, mais nous sommes regardés avec intérêt par un nombre croissant de pays.

Roxane SILBERMAN, CNRS et Comité de concertation pour les données

A entendre cette présentation, je m'interroge sur la manière dont la France intervient dans les débats d'Eurostat. J'ai le sentiment que nous subissons des décisions, avec lesquelles nous essayons de composer, alors que certains autres pays sont plus actifs dans le processus d'évolution du système européen. Depuis longtemps, nous avons trop tendance à considérer ces questions d'un peu loin, alors que le système statistique européen avance inéluctablement. Je m'interroge ainsi sur la façon dont nous pouvons rendre le système statistique national français plus actif. Cette réflexion devrait occuper une place plus centrale au sein du Cnis.

Stéfan LOLLIVIER

Pour peser dans la décision, il est possible d'intervenir en amont ou en aval. En aval, nous pouvons toujours nous manifester avec virulence face à une décision qui ne nous conviendrait pas, mais si notre position n'est partagée par aucun autre membre de l'Union européenne, nos protestations resteront sans effet. Ce n'est pas la solution que nous avons adoptée. Nous nous efforçons d'intervenir en amont dans la réflexion communautaire statistique, en participant à de très nombreux groupes de travail et en essayant de faire valoir notre point de vue, avec des arguments légitimes. Ainsi, dans la plupart des cas, les règlements ne nous dérangent pas vraiment, comme dans l'exemple du règlement sur le recensement, pour lequel la France est largement intervenue. Nous sommes rarement pris en défaut sur les questions de statistiques communautaires. Nous avons un parti pris favorable au système statistique européen, qui permet les comparaisons internationales, et les cas problématiques en termes de construction de système restent marginaux.

Jean-Baptiste de FOUCAULD

En définitive, la question est de savoir si la France présente une vision globale de ce que devrait être le système statistique en Europe. Outre sa participation aux différents groupes de travail, la France contribue-t-elle à la gouvernance générale du système statistique européen ?

Stéfan LOLLIVIER

Il me semble que le Directeur général de l'Insee est largement intervenu dans ce domaine, notamment sur la question du code des bonnes pratiques.

Denis DURAND, CGT

L'attitude à adopter vis-à-vis de la pression exercée par l'Europe est une question lancinante dans les débats du Cnis, avec les efforts déployés pour exprimer une position nationale. Une dimension supplémentaire, qui nous intéresse au premier chef, est de savoir comment faire s'exprimer la demande de l'ensemble des différentes collectivités d'utilisateurs. Au niveau national, nous disposons du Cnis, mais à l'échelle européenne, l'organisme qui lui correspond ne possède qu'une très modeste influence, à tel point que sa réforme est en cours. Il nous faut prendre conscience que l'influence exercée sur le système statistique, y compris au niveau national, passe probablement par Luxembourg, Bruxelles ou Francfort, où la demande sociale n'est pas suffisamment organisée pour pouvoir s'exprimer aussi efficacement qu'au niveau national.

Jean-Baptiste de FOUCAULD

La réflexion sur ce sujet mérite d'être poursuivie, car l'Europe est une construction collective et ne devrait pas être perçue comme une contrainte.

V. LA NOMENCLATURE SOCIALE EUROPEENNE

Stéfan LOLLIVIER

La présentation suivante a été mise au point par Madame Brousse, qui a été la cheville ouvrière de ces travaux et sera plus à même que moi de répondre aux questions. Je présenterai le projet de nomenclature socio-économique européenne et la manière dont nous sommes intervenus au niveau communautaire pour faire valoir nos positions.

1. Les premières recherches sur la nomenclature sociale européenne

Tout d'abord, le programme d'harmonisation statistique d'Eurostat vise à créer un tronc commun aux dispositifs de collecte auprès des individus, avec des unités statistiques, des variables et des nomenclatures communes. Ces travaux ont été menés sous l'impulsion de la Commission. En 1996, un rapport avait ainsi été mis par Bernard GRAIS à Eurostat. Fin 1999, Eurostat commande un rapport à l'Office national de la statistique britannique, remis en janvier 2001. Enfin, les travaux du consortium ESeC (European socioeconomic classification), financé par la DG-Recherche, ont commencé en 2004, avec une remise du rapport prévue pour octobre 2006.

Le consortium ESeC est composé principalement de chercheurs, chargés de définir les principes généraux permettant d'élaborer la nomenclature. Il réunit une équipe coordinatrice, autour des universités de Warwick et d'Essex au Royaume-Uni, et d'autres équipes issues de diverses universités allemande, italienne, suédoise, néerlandaise, irlandaise. La France était le seul pays à être représenté par un institut de statistique.

Le cadre conceptuel de la réflexion est issu du schéma de classes sociales de John Goldthorpe, sachant que le terme de classe n'est pas connoté idéologiquement comme en France. Selon ce sociologue britannique, les comportements sociaux s'expliquent en grande partie par la position des individus sur le marché du travail. Il oppose ainsi les employeurs et les travailleurs à leur compte aux salariés.

Au sein de la catégorie des salariés, des distinctions sont opérées selon le critère de la relation de subordination. Les comportements sociaux s'expliquent par le type de relation de subordination qui lie l'employé à son employeur, ces relations allant de la stricte subordination à des relations plus souples et informelles, laissant une large autonomie à l'employé. Aux deux extrêmes, Goldthorpe définit deux idéaux-types : le contrat de travail et la relation de service. Entre les deux se trouvent des relations mixtes.

La relation de travail est caractérisée par les éléments suivants : une tâche réalisée sur une courte période de temps ; une rémunération au temps ou à la pièce ; aucune couverture sociale liée à l'activité professionnelle ; une résiliation aisée du contrat de travail ; une faible sécurité de l'emploi.

Parallèlement, la relation de service se caractérise par : un échange de service sur longue période ; une plus grande sécurité de l'emploi et une plus grande employabilité ; une rémunération sous la forme de traitement, d'appointements ; une augmentation de salaire prévue dans le contrat ; une couverture maladie ou assurance retraite liées à l'emploi occupé ; un plus grand contrôle de l'exécution du travail par l'employeur et une relation de confiance.

2. Les principales caractéristiques du prototype ESeC

Le prototype actuel comprend neuf catégories d'actifs et une d'inactifs :

1. Chefs de grandes entreprises, cadres dirigeants, membres des professions libérales de niveau supérieur
2. Cadres dirigeants, membres des professions libérales de niveau inférieur, encadrants et techniciens de niveau supérieur
3. Professions intermédiaires
4. Chefs de petites et moyennes entreprises non agricoles
5. Chefs de petites et moyennes entreprises agricoles
6. Encadrement de niveau inférieur et professions techniques de niveau inférieur
7. Professions de niveau inférieur dans le commerce ou les services
8. Professions de niveau inférieur dans le domaine technique
9. Professions routinières
10. Personnes n'ayant jamais travaillé ou en chômage de longue durée

La position d'un individu dans la nomenclature résulte de la combinaison de deux variables, le type de profession exercée et le statut professionnel, selon une matrice de dérivation qui utilise l'Isco et des critères sur le statut professionnel.

3. Le prototype ESeC et la nomenclature des CS : points communs et différences

Il convient de parler de la CS plutôt que de la PCS qui est une nomenclature de métiers à quatre chiffres.

3.1. Les points communs

Comme la CS, ESeC n'est pas une simple liste de professions, elle accorde de l'importance au clivage indépendant/salarié. De plus, ESeC est catégorielle et non continue. Elle classe les salariés selon leur position vis-à-vis de la direction de l'entreprise. La plupart des chefs d'exploitation agricole sont isolés dans une catégorie spécifique. L'ESeC est également conçue pour couvrir la totalité de la population, y compris les personnes qui ne travaillent pas ou qui n'ont jamais travaillé. Enfin, les conjoints collaborateurs salariés sont traités sur le même plan que les autres salariés.

3.1. Les différences

Cette nomenclature ne se réfère pas au droit du travail, mais s'appuie sur les notions qui nous paraissent difficiles à mettre en œuvre, de *manager* (cadre dirigeant) et *supervisor* (encadrant). Il s'agit en outre d'une classification très agrégée. Les classes 1 et 2 regroupent aussi bien les membres des professions libérales, les grands entrepreneurs, que les salariés hautement qualifiés, illustrant la place accordée aux relations de pouvoir. Les conjoints collaborateurs non salariés ne sont pas décrits dans ESeC. Par ailleurs, les ouvriers et les employés les moins qualifiés sont regroupés dans une seule et même classe, alors que la CS distingue les ouvriers et les employés. En outre, le seuil des dix salariés est appliqué de manière uniforme. Le groupe des cadres et professions intellectuelles n'est pas hiérarchisé comme dans la CS. Enfin, au niveau 2, la CS s'appuie sur les statuts et distingue les ouvriers de type industriel et artisanal.

4. Quelles perspectives ?

Nous avons défini une position, qui n'est pas uniquement celle de l'Insee. J'ai adressé un courrier à tous les directeurs de statistiques sociales, courrier qui avait fait l'objet d'une large approbation de la Dares, de l'Insee et du laboratoire de sociologie quantitative.

Tout d'abord, nous sommes favorables à l'émergence d'une nomenclature sociale européenne car les agrégats existants ne sont pas suffisamment lisibles, mais le projet actuel est perfectible. Nous ne remettons pas en question la qualité du travail réalisé, mais une deuxième étape est nécessaire, pilotée par des statisticiens, sur la façon d'élaborer concrètement la nomenclature à partir des principes définis.

En effet, le prototype ESeC pose plusieurs problèmes. Ainsi, le prototype actuel ne dérive qu'imparfaitement du cadre théorique avancé. De même, le cadre dit des « relations d'emploi » nous paraît trop théorique et limité et ne permet pas de classer tous les individus. En outre, la notion de « superviseur » est difficile à traduire en termes opérationnels dans les enquêtes. Enfin, les tests empiriques sont insuffisants et il semble souhaitable que des prototypes alternatifs soient testés dans différents pays pour vérifier qu'ils répondent aux utilisations qui en seront faites, de comparabilité internationale mais aussi de continuité temporelle.

Par ailleurs, Eurostat doit expliciter l'usage attendu de cette nomenclature. Il importe par exemple de savoir si la catégorie socio-économique doit compléter les autres variables du tronc commun ou les résumer. De même, les catégories socio-économiques doivent-elles être totalement ordonnées selon une hiérarchie sociale ?

Des questions restent en suspens. Ainsi, faut-il plusieurs niveaux de nomenclature ? Les groupes sociaux doivent-ils être de taille comparable ou au contraire maximiser les différences ?

Pour terminer, les recommandations de l'Insee sont de tester différents projets de nomenclature dans des domaines variés, de vérifier la stabilité dans le temps des catégories de la nomenclature, de garantir la qualité et la comparabilité du codage dans les différents pays, de porter une attention particulière à l'articulation entre individus et ménages et enfin, de veiller à ce que la nomenclature soit lisible et comprise par la sphère sociale et politique. La question de la traduction apparaît à cet égard essentielle.

A l'issue de la réunion des directeurs de statistiques sociales, Eurostat s'est engagé à relancer un groupe de travail, afin de développer des travaux en vue d'élaborer une nomenclature dans le moyen terme. Il importe donc de dissocier les autres variables communes de la nomenclature sociale européenne. Une fois les travaux complémentaires aboutis, il sera possible de discuter d'aspects plus concrets, à partir des conclusions du nouveau groupe de travail auquel nous participerons.

Annick KIEFFER, CNRS

Une nomenclature harmonisée est certainement nécessaire, mais la question de la pertinence de l'ESeC se pose. En effet, nous sommes confrontés à un groupe de sociologues éminents, qui ont réussi à se constituer en lobby et à imposer un mode de classification du social comme allant de soi, sous prétexte qu'ils ont effectué des comparaisons internationales. A mon sens, tout en tenant compte des travaux d'ESeC, les appareils statistiques devraient élaborer d'autres propositions. Il importe qu'une nomenclature européenne permette des comparaisons entre les différents pays, tout en conservant un niveau d'articulation suffisant avec les nomenclatures nationales, afin d'assurer une bonne description au plan national. Or, actuellement ESeC ne répond pas à ces deux contraintes.

Par ailleurs, j'ai entendu John Goldthorpe déclarer, il y a quinze jours, que les Français savaient ESeC. De plus, lors de la même conférence, certaines personnes participant à la construction d'ESeC ont présenté ce prototype comme déjà prêt, incitant les chercheurs à l'utiliser. Il convient de ne pas sous-estimer cette épreuve de force, qui tend à présenter les positions françaises comme s'opposant à une tentative d'harmonisation. En réalité, si les Anglais s'opposent tellement aux Français c'est parce que la France est le seul pays à posséder une nomenclature des PCS acceptée socialement.

Ces chercheurs s'appuient en outre sur EGP. Je ne connais pas la manière dont ils ont procédé au codage en EGP, mais je connais trois manières différentes de le faire en Allemagne à partir du microcensus et, en France, chaque chercheur a quelque peu bricolé le passage en EGP. Des comparaisons internationales ont certes été réalisées, mais sans connaître la manière précise dont les chercheurs nationaux ont opéré.

En définitive, il est temps que le Cnis s'empare de cette question et fasse connaître les enjeux qui se nouent autour d'une nomenclature de classification européenne. Le Cnis devrait donner mandat à l'Insee de consulter largement l'ensemble des utilisateurs, pour connaître leurs besoins et ainsi fixer les points sur lesquels la France peut céder et ceux sur lesquels elle ne le peut pas.

Stéfan LOLLIVIER

Je ne souhaite pas me substituer aux chercheurs et je n'ai pas d'avis sur la supériorité d'un courant de pensée par rapport à un autre. Cela ne relève pas de ma compétence. A Eurostat, nous représentons un institut statistique. La position française n'est ni agressive, ni réductrice. Le courrier envoyé aux directeurs de statistiques sociales reprend ce que je vous ai exposé. Pour le reste, des questions de stratégie interviennent. Encore une fois, le système statistique public n'a pas vocation à se substituer aux chercheurs. En outre, je n'ai pas le sentiment que les travaux de John Goldthorpe soient à ce point rejetés en France, mais je ne vais pas rentrer dans des querelles d'experts. Enfin, j'ai précisé que nous conserverions la PCS, en tant que nomenclature à quatre chiffres. Le règlement communautaire à venir élaborera probablement des principes de nomenclature sociale européenne, mais rien n'interdira de conserver des nomenclatures nationales, si des besoins locaux existent.

Jean-Baptiste de FOUCAULD

Je comprends que les statisticiens n'aient pas à arbitrer les débats entre chercheurs, mais quelqu'un devra bien le faire. Il s'agit presque d'une question politique, qui mérite d'être posée et pourrait figurer dans notre avis.

Roxane SILBERMAN, CNRS, Comité de concertation pour les données

Le prototype ESeC constitue un exemple caractéristique de la façon dont on est capable pour l'instant d'aborder la question de la construction d'un système statistique européen. A l'origine du projet, un groupe insolite, rassemblant des chercheurs et seulement certains instituts statistiques, a le mérite incontestable d'avoir présenté des propositions. La difficulté actuelle réside dans l'absence d'autre force de proposition, sachant que la France n'est pas la seule à soulever certains problèmes. Sommes-nous capables d'émettre des propositions et dans quel cadre ?

En outre, sur les questions de comparaison internationale en matière de stratification sociale, des nomenclatures internationales existent et sont en cours d'amélioration. Je ne saisis pas quelles sont les articulations entre la proposition ESeC et la nomenclature Isco, qui pose déjà des problèmes au niveau international.

Cécile BROUSSE, Insee

La brique de base pour construire la nomenclature européenne est la CITP, ou Isco en anglais, c'est-à-dire la nomenclature du Bureau International du Travail (BIT), relative aux métiers. Isco est une nomenclature de métiers, qui ne distingue pas l'ouvrier électricien salarié de l'artisan électricien, par exemple. Cette nomenclature ancienne a évolué périodiquement, avec deux refontes en 1968 et 1988, le BIT préparant actuellement celle de 2008. En effet, certains métiers ont disparu et cette nomenclature présente des difficultés d'usage, ainsi qu'une comparabilité qui pourrait être améliorée. De son côté, Eurostat essaie de coordonner les réponses des instituts de statistique européens, dans la négociation avec le BIT. Quatre réunions régionales d'instituts de statistique se sont ainsi tenues et Eurostat tente actuellement de recueillir les avis sur les propositions de rénovation d'Isco. A cet égard, la France peine à se saisir de la problématique internationale et *a fortiori* européenne. J'ai en effet transmis pour

consultation en juin les propositions d'Eurostat pour refondre l'Isco et je n'ai pas reçu de réponse. Il y a en France un problème d'appropriation des outils internationaux, ce point avait déjà été signalé dans le rapport Hedda Faucheu. L'Insee devrait peut-être davantage informer sur ce point, d'autant plus qu'ESeC s'appuiera très probablement sur cette nomenclature internationale, qui semble peu utilisée en France, alors que certains pays, notamment à l'Est, l'ont déjà choisie comme unité de base pour identifier les métiers.

Denis DURAND, CGT

Il me semble que cette question ne relève pas essentiellement d'un débat d'experts. Tout d'abord, je trouve positif que la problématique des catégories socio professionnelles soit à nouveau abordée, car elle avait eu tendance à être oubliée ces dernières années. A titre d'exemple, l'un des débats les plus animés au sein du groupe de travail sur la mesure des inégalités porte sur la proposition de relancer la confection de comptes nationaux par CSP, que nous soutenons. La nomenclature des catégories sociales a en effet fait l'objet d'un ancrage dans des institutions, des conventions collectives et des pratiques sociales extrêmement répandues et variées. Elle possède une importance majeure dans le débat social et les représentations collectives de notre pays. La spécificité d'ESeC résulte ainsi de son inspiration théorique différente, mais aussi certainement du contexte social anglo-saxon, largement différent du contexte français sur de nombreux aspects. Ainsi, des distinctions essentielles, entre public et privé ou employé et ouvrier ne sont plus prévues dans le projet présenté. Cependant, ESeC recèle également des points forts, comme le fait d'isoler les cadres dirigeants des cadres ordinaires ou d'introduire la position vis-à-vis du marché du travail. En définitive, sans être un expert du sujet, on a l'impression que l'idéal serait un système PCS à la française, complété par des éléments de l'analyse de John Goldthorpe.

Pour avancer à l'échelle européenne, je suis également favorable à un élargissement du champ des personnes intéressées. Nous y réfléchissons, nos propres organisations devraient être intéressées. De plus, en termes de stratégie européenne, il convient probablement d'envisager des contacts bilatéraux, avec l'Allemagne ou les pays scandinaves, non pas pour bloquer un projet qui ne nous plairait pas, mais pour déboucher sur des propositions et permettre de préserver le meilleur de chaque proposition.

Stéfan LOLLIVIER

Des contacts ont été pris avec d'autres pays. Sur le fond, il nous faut commencer par admettre que la CS n'est pas exportable. Notre nomenclature des PCS est en effet fondée sur des conventions collectives, qui nous sont particulières. Nous ne pourrions jamais défendre notre position à un contre 25. Une fois ce principe admis, nous devons nous mettre dans la position de participer à l'élaboration d'une nomenclature satisfaisante malgré tout.

Cécile BROUSSE, Insee

J'ai l'impression que le débat sur ESeC répète un débat franco-britannique ancien. Cette opposition n'est pas satisfaisante, mais il est difficile d'en sortir. Il s'agit de trouver une structure au sein de laquelle les pays cesseront de s'affronter pour davantage collaborer. Pendant deux ans, l'Insee était le seul institut de statistique au sein d'un groupe de chercheurs. Les chercheurs français pourraient peut-être s'impliquer davantage, pour discuter d'égal à égal avec les chercheurs britanniques. Aujourd'hui, l'organisation du débat me semble étrange.

Jean-Baptiste de FOUCAULD

Tout d'abord, il me semble important que les organisations contactées répondent quand elles sont sollicités au sujet de la refonte d'une nomenclature internationale. Une signature au plus haut niveau est peut-être nécessaire. En outre, nous devons peut-être prendre l'habitude de travailler de manière différente. Ainsi, la culture lobbyiste est efficace en Europe, et a mauvaise presse chez nous. De plus, en France l'Université reste très respectueuse du système public, qui s'est retrouvé à la tête de la négociation européenne, tout en déclarant que la recherche ne relevait pas de ses compétences. De fait, la gouvernance française diffère du mode de gouvernance européenne.

Par ailleurs, j'ai pensé que le rapport du groupe présidé par Jacques FREYSSINET mériterait d'être traduit en plusieurs langues européennes. Il apparaît en effet intéressant de travailler avec des partenaires, pour faire face à la culture lobbyiste.

Louis-André VALLET, CNRS

Tout d'abord, nous devons nous réjouir que, sur la question de la création d'une nomenclature socio-économique européenne, Eurostat décide de reprendre la main et de donner un rôle important aux instituts nationaux de statistiques de contribution au projet, notamment pour conduire des travaux comparatifs sur des sources harmonisées.

Le débat a laissé entendre à l'interformation statistiques sociales qu'une profonde différence d'esprit existait entre la nomenclature française des catégories socioprofessionnelles et la nomenclature ESeC et, en arrière-plan, avec le schéma des classes sociales proposé par John Goldthorpe, à partir de la fin des années 70. Je voudrais m'inscrire en faux contre cette vision, qui me paraît inexacte. En effet, les premiers travaux comparatifs de John Goldthorpe sur la France, la Grande-Bretagne et la Suède ont donné lieu à trois articles, publiés dans le *British Journal of Sociology*. Dans le premier article, de 1979, se trouve un tableau qui donne une correspondance entre la nomenclature CSP française de l'époque, le schéma des classes sociales que John Goldthorpe proposait pour la Grande-Bretagne, et une nomenclature équivalente proposée par Robert Ericsson pour la Suède. Le fait que ce tableau ait pu être réalisé et que le schéma de classes de Goldthorpe opère un certain nombre de distinctions, présentes dans la nomenclature française, montre bien pour les spécialistes la grande proximité d'esprit de ces deux schémas. Je travaille sur ces questions depuis 25 ans et les contacts réguliers que j'entretiens avec John Goldthorpe me permettent de parler d'une grande affinité dans la représentation de la société, sous-jacente à ces deux schémas.

Pour conclure, des nomenclatures alternatives doivent certainement être envisagées et il importe de prendre le temps nécessaire à la construction d'un tel outil d'observation. Toutefois, nous pouvons nous réjouir de disposer d'une proposition comme ESeC, plutôt que d'une proposition uniquement basée sur Isco, qui prendrait par exemple le premier chiffre d'Isco et serait extrêmement différente de la CS française.

Jean-Pierre PUIG, Secrétaire général du Cnis

En matière de débat européen, je souhaite insister sur le principe de réalisme souligné par Jean-Baptiste de Foucauld et Stéfan Lollivier. En effet, le rôle d'influence est fondamental et il n'existe pas de lieu d'arbitrage explicite des concepts. Il convient donc d'exercer une influence en amont. Dans ces opérations européennes, lorsqu'une influence a été exercée, en réponse à un appel d'offre par exemple, il n'est pas possible de dire que la proposition élaborée n'est qu'une contribution parmi d'autres et de tout recommencer. Celui qui a eu l'influence a un temps d'avance, c'est le cas de la Grande Bretagne pour l'ESeC.

Ensuite, il est important de nouer des alliances dans les négociations, mais le point de vue défendu ne doit pas être trop spécifique. J'illustrerai mon propos par un exemple relatif aux nomenclatures économiques, qui ont fait l'objet d'un travail de révision aux niveaux mondial et européen. La France bénéficie d'une longue expérience et d'une influence forte dans le domaine des nomenclatures d'activité. A l'issue des négociations, il apparaît que nombre de propositions françaises ont été acceptées, notamment grâce au soutien d'autres pays. En revanche, la tradition française de la nomenclature de synthèse, liée à notre culture planificatrice, dont nous avons soutenu l'idée pendant de nombreuses années, n'a jamais rencontré aucun écho. Notre approche était de fait trop spécifique. Il convient de ne pas reproduire la même démarche pour la PCS.

Jean-Baptiste de FOUCAULD

Quelles sont les prochaines étapes du projet ?

Stéfan LOLLIVIER

Elles dépendent d'Eurostat, qui a décidé de monter un groupe de travail, auquel nous participerons. Nous vous tiendrons informés de la progression des travaux.

Jean-Baptiste de FOUCAULD

Dans notre avis, nous devons faire état de la nécessité d'une position réaliste, sans méconnaître les systèmes d'influence, qui nous imposent une organisation légèrement différente.

Joël MAURICE, président de la formation Emploi, revenus

Le document qui nous avait été remis évoque les simulations effectuées en Allemagne, qui semblait rejoindre notre position sur certains points. En outre, l'Allemagne a, comme la France, une tradition de débat social développée. Des rapprochements avec ce pays ne sont-ils pas envisageables pour conforter nos positions ?

Stéfan LOLLIVIER

En effet, nos partenaires ne sont pas tous en ligne avec l'équipe anglaise, dont la rigidité formelle a cristallisé un certain nombre de mécontentements, de la part des Allemands ou des Suédois notamment. Cependant, lors de la réunion des directeurs de statistiques sociales, le représentant allemand ne s'est pas exprimé sur ce sujet et seul le représentant finlandais a soutenu notre position. Cependant, le représentant du Royaume-Uni ne s'est pas manifesté non plus.

VI. LE NOUVEAU DISPOSITIF STATISTIQUE SUR LA CONJONCTURE DE L'EMPLOI**Patrick AUBERT, Insee**

Le dispositif de suivi de l'emploi et les productions de l'Insee donnent parfois un sentiment de complexité. Je commencerai par rappeler le cadre et les contraintes d'utilisation des estimations d'emploi, avant de présenter le système actuel du suivi conjoncturel de l'emploi et enfin les améliorations visées.

1. Le cadre des estimations d'emploi

Les séries d'emploi sont utilisées pour répondre à de nombreuses questions très différentes, et on ne peut pas le faire avec un seul chiffre.

Ainsi, dans une optique de comptabilité nationale, l'emploi est considéré comme un facteur de production. Les caractéristiques requises sont l'exhaustivité des données, leur ventilation sectorielle et une approche du point de vue de l'appareil productif, avec les notions de nombre d'heures travaillées ou d'équivalents temps plein.

Dans la perspective d'une analyse de la conjoncture, les données doivent être disponibles rapidement pour éclairer sur les évolutions conjoncturelles, mais elles n'ont pas nécessairement à être exhaustives.

Enfin, dans le cadre d'une analyse du marché du travail, les données doivent concerner les personnes physiques et l'évolution de leur situation ; elles doivent être exhaustives et ventilées selon de nombreux critères.

Il existe de nombreuses sources statistiques sur l'emploi, d'où de nombreuses estimations qui peuvent être différentes. Ainsi, les données sur l'emploi sont issues des enquêtes ménages, dont l'enquête emploi, des enquêtes entreprises, dont l'enquête Acemo de la Dares, de sources administratives, avec plusieurs régimes de cotisations, des enquêtes annuelles de recensement et de synthèses de sources, etc.

Ces sources portent sur des concepts différents. En particulier, le concept d'emploi varie, de l'emploi spontané dans le cadre du recensement, sur la base de la perception des déclarants, à la notion d'emploi au sens du BIT retenue dans l'enquête emploi, et qui répond à des critères très précis notamment avoir

travaillé ne serait-ce qu'une heure au cours de la semaine de référence. La mesure de l'emploi peut être différente dans les deux sources, car la personne qui a travaillé une heure ne se déclarera peut-être pas en emploi dans l'enquête de recensement. De même, des différences existent entre les unités mesurées, personne physique ou poste de travail équivalent temps plein, la période de référence, fin d'année, fin de trimestre, moyenne annuelle, le champ géographique ou le champ sectoriel.

Enfin, aucune de ces sources ne présente à elle seule toutes les caractéristiques souhaitables pour des estimations d'emploi, en termes d'exhaustivité, de délai de disponibilité et de ventilation selon un grand nombre de critères. Par exemple, l'enquête emploi est exhaustive et disponible relativement rapidement, mais sa méthodologie ne permet pas les approches locales ou sectorielles fines.

Pour résumer, les estimations d'emploi se caractérisent par le recours à plusieurs sources, pour parvenir à une évaluation complète. Elles sont ainsi utilisées pour construire des séries d'emploi, avec des méthodes de calage et d'étalonnage afin de tenir compte des différences de disponibilité de date. Des informations relatives à un champ plus restreint sont ainsi extrapolées de manière transitoire sur un champ plus général.

Par exemple, dans le secteur marchand, les données relatives aux entreprises cotisant à la Mutualité sociale agricole, représentant 300 000 emplois, ne sont pas disponibles au moment de la publication trimestrielle. Les données relatives aux établissements cotisant aux Urssaf ou à l'Unedic sont à défaut extrapolées sur l'intégralité du champ.

Deuxième caractéristique des estimations d'emplois, leur publication est incrémentale. Les publications sont rapides sur un champ restreint, qui est ensuite progressivement élargi. Dans tous les cas, les dernières estimations, réalisées à un rythme annuel sur l'ensemble du champ, salariés et non salariés, tous secteurs confondus, font référence.

2. Le dispositif actuel d'estimation d'emploi Insee

Les premières estimations sont mensuelles et portent sur l'emploi salarié dans les secteurs principalement marchands, soit 15 à 16 millions d'emplois sur un total de 25 millions d'emplois. Les seules données disponibles sont les déclarations de mouvements de main d'œuvre relatives aux établissements de plus de 50 salariés, qui sont extrapolées pour fournir une information sur l'évolution de l'emploi.

En trimestriel, une première estimation provisoire, publiée un mois et demi après la fin du trimestre, porte également sur l'emploi salarié dans les secteurs principalement marchands. On utilise les données de l'enquête Acemo de la Dares, portant sur les établissements de plus de 10 salariés. On recourt encore à l'extrapolation, mais à partir d'un champ beaucoup plus large que celui des DMMO. Un mois plus tard, la première extension de champ à la partie privée des secteurs principalement non marchands intervient, soit 2 millions d'emplois environ, notamment dans les secteurs de l'éducation privée, la santé privée et les associations.

Enfin, l'estimation annuelle de référence porte sur l'emploi total, comprenant les salariés et non salariés de tous secteurs, y compris l'emploi public. La partie de l'emploi suivie uniquement de manière annuelle correspond aux trois fonctions publiques, aux salariés des particuliers employeurs, à l'agriculture et aux emplois non salariés. La première estimation est publiée neuf mois après la fin de l'année. Cette estimation annuelle fera référence, car les sources couvrent alors l'intégralité de l'emploi et elles sont de meilleure qualité car leur exploitation est plus tardive. En outre, elle fait l'objet d'une expertise par comparaison de sources dans chaque région.

Les trois sources principales des estimations trimestrielles sont l'enquête Acemo de la Dares, les statistiques de l'Unedic sur les établissements de plus de dix salariés et les fichiers des Urssaf, à travers le système d'exploitation Epure de l'Insee. S'y ajoutent quelques sources complémentaires sur des secteurs particuliers : une interrogation directe auprès de grandes entreprises nationales, SNCF, La Poste ou France Télécom, une série de la Dares issue des fichiers Unedic sur l'intérim et des modèles de prévision sur la recherche publique et les salariés des particuliers employeurs, plus difficiles à évaluer.

Pour retenir une source, nous identifions secteur par secteur celle qui s'est montré la plus fiable au cours des dernières années. Les données Urssaf du système Epure sont montées en charge au cours des

dernières années et sont désormais utilisées dans dix secteurs sur quinze (nomenclature NES en seize postes, sauf l'agriculture), auxquels s'ajoutent trois secteurs en synthèse. Les données Acemo ou Unedic sont également utilisées, mais moins largement.

L'idée selon laquelle les estimations d'emploi ne prenaient pas en compte les établissements de moins de dix salariés a été évoquée dans la presse en début d'année. La confusion vient en partie du fait que la première estimation, publiée 45 jours après la fin du trimestre, utilise uniquement l'enquête Acemo, qui ne les couvre pas, et fait donc l'objet d'une extrapolation. En revanche, l'estimation publiée un mois plus tard couvre un champ supérieur à 95 % de l'emploi dans les établissements de moins de dix salariés, grâce aux données de l'Urssaf, largement utilisées aujourd'hui.

Il convient également d'évoquer les séries d'emploi publiées chaque trimestre par l'Acoss et l'Unedic, outre celles de l'Insee. Le débat du début de l'année sur les différences entre ces séries a sans doute été exagéré. Ces séries portent sur des données provisoires, et la qualité des informations augmentant avec le temps les écarts se réduisent sur les séries révisées. En outre, un effet d'optique intervient, car les variations d'emploi étaient jusqu'à très récemment proches de zéro, rendant les écarts d'autant plus visibles. Enfin, la Dares, l'Unedic, l'Acoss et l'Insee, se réunissent avant chaque publication pour essayer de comprendre l'origine des écarts, et un suivi méthodologique est mis en œuvre. A titre d'exemple, les estimations utilisant de plus en plus les données des Urssaf, l'Insee travaille avec l'Acoss pour bien comprendre les différences de méthodes et de concepts.

3. Les projets à moyen terme

Ces projets pour la fin de la décennie visent des estimations d'emploi disponibles plus rapidement, couvrant un champ plus large et des données plus précises.

Pour les estimations annuelles, le projet Estel constitue un changement conceptuel majeur, introduisant le recours exclusif aux sources administratives pour donner la référence de l'emploi. Actuellement on utilise à la fois les données du recensement et les sources administratives.

Le concept d'emploi retenu se veut le plus proche possible de celui du BIT, reposant sur le critère d'avoir travaillé une heure au moins au cours de la dernière semaine de l'année. Ce choix est destiné à faciliter les comparaisons entre les résultats de l'enquête emploi et les estimations d'emploi.

De plus, le projet permettra un gain de délai, l'estimation définitive étant publiée dix-huit mois après la fin de l'année, contre vingt-six aujourd'hui.

De même, le projet permettra des gains de qualité, en termes de prise en compte des doublons et de la multiactivité, grâce à l'utilisation des DADS « grand format » c'est à dire enrichies de données sur la fonction publique d'Etat et les salariés des particuliers employeurs.

Enfin, la localisation de l'emploi se trouvera améliorée, car les DADS comprennent la localisation au lieu de résidence et au lieu de travail. Cela permettra de répondre aux besoins à la fois dans une approche marché du travail et dans une approche appareil productif.

Pour les estimations trimestrielles, les améliorations résulteront d'une couverture plus large et d'une disponibilité plus rapide des données. Une refonte du système d'exploitation des données des Urssaf, Epure 2, est prévue, ainsi qu'une exploitation à un rythme infra annuel des données relatives aux établissements cotisant à la Mutualité sociale agricole et aux particuliers employeurs. A terme, l'objectif consiste à couvrir l'intégralité du champ de l'emploi salarié de manière trimestrielle.

S'agissant de l'état d'avancement de ces extensions, les estimations trimestrielles ont été élargies depuis la publication de septembre 2006 à la partie privée des secteurs non marchands, aboutissant à un champ plus proche de celui des publications de l'Acoss. L'élargissement à l'emploi salarié agricole devrait intervenir en 2007 et l'intégration des trois fonctions publiques et des salariés des particuliers employeurs est envisagée pour 2008-2010.

Jean-Baptiste de FOUCAULD

Je vous remercie, ces chiffres sont importants. La perception du taux de chômage et son rôle symbolique dans la société pourraient faire l'objet d'une réflexion du Cnis. Les catégories retenues et la non valorisation de la durée moyenne de chômage, par exemple, mériteraient d'être analysées.

VII. PRÉSENTATION D'ENQUÊTES POUR AVIS D'OPPORTUNITÉ

1. Enquête sur les mouvements de main d'œuvre (EMMO) – Dares

Bruno LUTINIER, Dares

Cette enquête, qui existe depuis 1988, a obtenu l'avis d'opportunité l'année dernière, mais est présentée à nouveau car son extension aux petits établissements est envisagée.

S'agissant du contexte de l'enquête, le dispositif sur les flux de main d'œuvre permet de mesurer les flux selon les types de contrat d'embauche et les motifs de sortie. Comme la structure des emplois se modifie au profit des contrats courts, les CDD, ce dispositif éclaire les questions relatives à l'arbitrage entre la flexibilité de l'emploi et la sécurité des trajectoires des salariés, mais aussi les problématiques de remplacement des salariés âgés par des plus jeunes, par type d'établissement ou par secteur d'activité. Il s'agit en outre de la seule source permettant de caractériser les sorties, licenciements pour motif économique ou pour motif personnel, démission, départ à la retraite, fin de CDD, etc., en fonction de diverses caractéristiques des établissements et des salariés. Toutefois, actuellement elle ne couvre pas les établissements de moins de dix salariés.

En outre, dans le dispositif actuel, l'EMMO n'est jamais utilisée seule. Elle complète toujours les déclarations sur les mouvements de main d'œuvre (DMMO). Pour mémoire, d'après le Code du Travail, tous les établissements de 50 salariés ou plus sont tenus de déclarer tous les mois les entrées et sorties de leur main d'œuvre. L'enquête EMMO s'adresse uniquement aux établissements de 10 à 49 salariés et son objectif est uniquement statistique.

Or, 85 % des établissements comptent entre 1 et 9 salariés, représentant 24 % de l'emploi salarié, et ne sont pas enquêtés actuellement. Une couverture plus complète du tissu économique est souvent demandée. L'extension envisagée permettra donc d'évaluer les flux de main d'œuvre sur l'ensemble des établissements employeurs. L'EMMO permettra notamment de suivre les embauches et les sorties sous contrat nouvelles embauches (CNE), puisqu'il est demandé aux établissements s'ils remplissent les conditions pour recruter sous CNE. Une expertise de l'Insee a montré que la précision ne serait pas trop dégradée, pour une taille d'échantillon comparable à celle de l'échantillon actuel. Les études ne pourront cependant pas être menées aussi finement qu'aujourd'hui, notamment en termes géographiques ou sectoriels.

Quant aux caractéristiques techniques, le questionnement de l'enquête est identique aux informations demandées dans les déclarations. En revanche, l'enquête n'est pas mensuelle, mais trimestrielle et interrogerait par voie postale 3 % des établissements. Au total, un peu plus de 50 000 établissements seraient interrogés et un cinquième de l'échantillon renouvelé tous les ans. La taille de l'échantillon restera plus importante dans certaines régions, avec l'interrogation de 40 % des établissements comptant entre 10 et 49 salariés. Les régions concernées disposent en effet de financements locaux pour pouvoir analyser les flux d'emploi à un niveau plus détaillé qu'ailleurs.

La gestion de l'enquête est essentiellement assurée par la Dares, sauf dans cinq régions, où elle est réalisée par la Direction régionale du Ministère du Travail. La saisie et une partie de la gestion sont en outre assurées par une entreprise privée, sélectionnée à la suite d'un appel d'offres européen. Depuis fin 2004, une page sur le site Internet du Ministère, www.travail.gouv.fr, est dédiée à l'enquête pour aider les établissements à répondre. Outre les questionnaires, les nomenclatures et les coordonnées des correspondants, ils y trouvent les réponses aux questions les plus fréquemment posées.

En termes de concertation, les partenaires sociaux sont toujours consultés dans le cadre général du programme de travail de la Dares. A titre d'exemple, en octobre 2004, ils ont souligné leur intérêt pour l'observation du fonctionnement du marché du travail, notamment pour les types de contrats de travail à l'embauche des salariés. Le 23 février dernier, les partenaires sociaux ont également été consultés dans le cadre de cette éventuelle extension du champ de l'enquête et s'y sont montrés favorables.

Enfin, une diffusion trimestrielle des résultats statistiques, avec un bref commentaire, le tout sur quatre pages, est réalisée quatre mois après la fin du trimestre considéré. Elle résulte des données fusionnées

de la déclaration et de l'enquête, afin d'établir des statistiques sur les établissements employeurs, même si les résultats sont systématiquement détaillés selon la taille des établissements. Un bilan annuel de quatre pages est également publié, avec des données définitives, neuf mois après la fin de l'année considérée. De plus, un retour d'information est envoyé aux établissements interrogés. En parallèle, des séries longues sont mises à jour tous les trimestres sur le site Internet du Ministère.

L'exploitation statistique de ces données doit répondre à un double objectif : d'une part, l'analyse nationale conjoncturelle et structurelle des flux de main d'œuvre, et d'autre part, des études locales fines réalisées par les échelons déconcentrés. Pour certaines régions, le besoin d'information à un niveau géographique assez fin demeure un enjeu local important. Cette source se trouve même parfois au cœur du dispositif local de connaissance de l'emploi et d'aide à la décision. Une Direction régionale a ainsi conclu un partenariat avec l'ANPE locale.

Michel BOISSONNAT, Observatoire des métiers de l'industrie hôtelière

Tout d'abord, le secteur de l'hôtellerie et de la restauration se réjouit de l'extension des enquêtes aux petites entreprises, car nous rencontrons des difficultés pour connaître les mouvements de main d'œuvre dans nos entreprises et auprès des personnels qui y travaillent. Dans quelle mesure les établissements saisonniers sont-ils traités dans les échantillons utilisés ? Enfin, une extension de l'échantillon est-elle envisageable à des niveaux sectoriels ?

Bruno LUTINIER

L'enquête donne des informations sur les établissements saisonniers. Par ailleurs, une extension sectorielle relève d'une initiative régionale et aucun dispositif n'est prévu au niveau national.

Jean-Baptiste de FOUCAULD

Comment le salarié saisonnier est-il pris en compte ?

Bruno LUTINIER

Chaque trimestre, le nombre d'entrées et de sorties sur la période est demandé aux établissements, ainsi qu'un certain nombre d'informations relatives aux salariés.

Michel BOISSONNAT

Je parlais des entreprises saisonnières, qui ne sont pas forcément disponibles au moment de l'enquête.

Bruno LUTINIER

Je confirme que tous les établissements sont concernés par l'enquête, car la base de sondage est celle du répertoire SIREN.

L'interformation rend un avis d'opportunité favorable à l'extension de champ de l'enquête EMMO.

2. Etude longitudinale française depuis l'enfance (Elfe) – Ined

Henri LERIDON, Ined

Cette enquête consistera à suivre une cohorte d'environ 20 000 enfants, de la naissance à l'âge adulte, et peut-être plus, dans une perspective très pluridisciplinaire. Le projet possède une double origine. Depuis quelques temps, diverses instances, comme le Cerc, la Drees, l'Ined ou l'Insee, avaient souligné l'intérêt dans le domaine des sciences sociales de monter une telle cohorte, pour comprendre les mécanismes de développement et d'insertion des enfants dans leur milieu familial, social, scolaire, ainsi que les interactions entre ces divers champs. De même, des recommandations explicites du Haut-conseil de la

Santé publique sont intervenues et le Cnis s'est déjà prononcé dans ce sens. Une première proposition avait ainsi fait l'objet d'une réflexion en 2003, lorsqu'un évènement nouveau est survenu en juin 2004, avec, dans le cadre du plan national Santé Environnement, une priorité accordée à la construction d'une cohorte d'enfants, pour s'intéresser aux relations entre les expositions environnementales et la santé des enfants. Il est rapidement apparu qu'une fusion des deux projets était souhaitable, d'autant que les organismes susceptibles d'apporter leur parrainage y étaient favorables. Cette fusion a donc été décidée en juin 2005 et un consortium d'organismes est né, comprenant l'Ined, l'Inserm, l'Insee, l'InVS et trois directions ministérielles, la DGS et la Drees (ministère de la Santé) et la DEPP (ministère de l'Education nationale). Malgré la diversité des partenaires, un consensus existe quant aux compromis nécessaires pour parvenir à un projet viable.

Nous essaierons de rassembler de nombreuses informations, mais sans submerger les familles, et en réalisant des économies d'échelles pour le système statistique. En effet, nous souhaitons profiter des enquêtes périodiques réalisées sur des échantillons aléatoires mais indépendants et de proposer que les enfants de la cohorte, élaborée sur une base représentative, constituent ces échantillons. Par exemple, la première étape sera une enquête périnatalité, telle qu'il en existe en principe tous les cinq ans en France. Les discussions sont en cours avec les partenaires habituels de cette enquête. De même, nous espérons pouvoir utiliser ultérieurement les enquêtes de santé en milieu scolaire.

Par ailleurs, nous désirons accéder à des sources externes, comme celles des CAF, qui en sont d'accord, de l'Assurance maladie, de l'Education nationale, qui construirait un pseudo panel sur la base des enfants éligibles pour l'enquête, ainsi qu'à des données environnementales, qui seraient reliées par géocodage au domicile des personnes.

S'y ajouteront des enquêtes spécifiques classiques menées à domicile. Après l'enquête en maternité, l'Insee réalisera ainsi une enquête entre six et huit semaines auprès du parent gardien à domicile, puis des enquêtes par téléphone, auprès du père notamment, et ultérieurement des enquêtes en face à face. D'autres outils d'observation seront également utilisés, comme des carnets.

Toutefois, des problèmes se posent, du fait de l'ampleur du projet. Il apparaît en effet ambitieux de suivre une cohorte aussi nombreuse, d'assez près et dans le temps et il s'agira de la première expérience de la sorte sur des enfants en France. De plus, des problèmes de financement se posent et nous attendons des réponses. En particulier, des sommes significatives devront être réunies l'année du démarrage.

Quant à la méthodologie, notre échantillon d'enfants s'appuiera sur l'échantillon démographique permanent (EDP) de l'Insee, en cours de rénovation. Le repérage des enfants en sera facilité, puisqu'il se fera sur la base de la date de naissance ; tous les enfants nés en France ces jours là seront éligibles pour une enquête Elfe, comme pour les autres opérations qui lui seront liées. Le démarrage est prévu pour 2009 et les personnes qui naîtront cette année, en entrant dans l'EDP, appartiendraient d'office à l'échantillon, l'accord des familles restant naturellement à obtenir.

Par ailleurs, cette accumulation de données pose des problèmes de protection des personnes, auxquels nous réfléchissons beaucoup. Un groupe spécifique sera constitué sur les questions d'informatique et de protection des données et aura pour charge d'explorer toutes les possibilités offertes par les nouvelles techniques d'anonymisation. Nous sommes en contact avec la CNIL sur ce point depuis déjà un an. De même, un groupe d'éthique sera probablement mis en place rapidement, afin d'étudier les questions qu'il sera possible de poser aux ménages et la manière de les informer. Enfin, les instances de contrôle seront consultées, le Cnis, la CNIL ainsi que le Comité de protection des personnes pour les recherches en biologie (CPPRB) s'il y a des prélèvements biologiques.

A l'heure actuelle, nous avons constitué un groupement d'intérêt scientifique (GIS) entre les partenaires cités, qui seront probablement rejoints par la Caisse nationale d'allocations familiales. Nous avons également constitué une équipe de projet, composée d'une dizaine de personnes à temps plein. De plus, un groupe de projet comprend une quinzaine de chercheurs, qui ont accepté de coordonner des thématiques spécifiques ; une trentaine d'équipes en sciences sociales et une trentaine en santé ont également été sollicitées, dans le cadre d'appels. Nous nous efforçons ainsi d'incorporer près de 90 projets dans la perspective globale de l'enquête. Des choix seront nécessaires, mais les équipes

comprennent le principe de complémentarité. Elles savent qu'elles ne pourront apporter chacune qu'un nombre limité de questions, mais qu'elles bénéficieront de toutes les autres.

Enfin, le GIS comprend un Comité d'orientation. Un Conseil scientifique devrait tenir sa première réunion le mois prochain, avec une quinzaine d'experts français et étrangers.

Nous préparons d'ores et déjà une enquête pilote pour la mi-2007, afin de démarrer sur le terrain en janvier 2009 et démarrer la première collecte dans le courant de l'année 2009.

Jean-Baptiste de FOUCAULD

Ce projet paraît en effet fort ambitieux. Avez-vous déjà reçu l'accord de la CNIL, pour croiser toutes ces informations ?

Henri LERIDON, Ined

Nous avons rencontré plusieurs fois la CNIL depuis un an et pour l'instant nous n'avons pas suscité de réactions très négatives, ce qui ne signifie pas que nous puissions nous targuer d'un accord. L'évolution législative récente y a certainement contribué. De plus, les enquêtes sont aujourd'hui mieux séparées d'autres formes de rapprochement de fichiers. De nombreuses barrières seront certes nécessaires, mais des techniques perfectionnées, agréées par la CNIL, existent désormais, qui offriront toute satisfaction aux statisticiens et aux responsables de l'opération. Toutefois, il conviendra également de travailler à l'acceptabilité par les familles du fait qu'il existe quelque part des données importantes sur leurs enfants.

Roxane SILBERMAN, CNRS et Comité de concertation pour les données

Tout d'abord, je me félicite de voir ce projet naître en France. Nous disposerons ainsi pour la première fois d'une telle cohorte, avec une richesse inégalée me semble-t-il. Je me félicite également du management général de ce projet, qui allie l'intégration de chercheurs de nombreuses disciplines avec la volonté de préserver la cohérence. Ma seule inquiétude concerne l'accès à ces données. Compte tenu de la richesse de l'enquête, du nombre de variables sensibles concernées et de la taille de l'échantillon, je ne suis pas convaincue que les techniques d'anonymisation existantes empêcheront, pour des domaines précis, une identification indirectement nominative. J'espère que la réflexion progressera sur ce thème, car je nourris les plus grands doutes sur la possibilité d'anonymiser ce type d'enquête, sans en perdre une partie de la substance pour la recherche.

Denis DURAND, CGT

Le Cnis a pris position sur l'intérêt de cette opération et des débats animés ont eu lieu sur les précautions à prendre, lors de l'utilisation de vastes panels. Face à un projet qui se concrétise, je ne peux me garder d'un mouvement de recul devant la somme des données qui seront collectées sur un individu dès la naissance. Des précautions très particulières sont nécessaires et nous restons interrogatifs sur ce point.

Henri LERIDON, Ined

En tout état de cause, ces précautions constituent une condition de réalisation de l'opération car les familles doivent être rassurées sur ce point. Les méthodes d'anonymisation ne répondent qu'à une partie du problème, la question de l'identification indirecte par les caractéristiques des personnes se posant également. A cet égard, il n'est pas imaginable que la base de données constituée soit ouverte sans précaution à l'ensemble des chercheurs. Nous voulons certes une politique d'ouverture à la communauté scientifique, mais il convient de mettre en place des systèmes, et nous sommes demandeurs de conseils en la matière et de guides de la part d'instances comme le Cnis. Il faut certainement créer une instance chargée de vérifier que l'ensemble des variables mises à disposition pour une recherche déterminée est raisonnable et empêche les recoupements, sachant que cet ensemble devra varier selon la problématique de recherche concernée. Nous sommes preneurs de propositions en la matière.

Jean-Baptiste de FOUCAULD

Un équilibre subtil devra être trouvé pour chaque cas. Sous ces précautions, il n'y a pas d'objections ?

L'interformation rend un avis d'opportunité favorable.

3. Cohorte Constances – Inserm

Marcel GOLDBERG, Inserm

Ce projet Constances « consultants des centres d'examen de santé » a été préparé par l'unité de recherche Inserm 687, qui travaille dans le domaine de l'épidémiologie des déterminants professionnels et sociaux de la santé, et présente la particularité d'être une unité mixte avec la CNAV. Au préalable, je signalerai qu'un projet voisin et complémentaire du nôtre en termes de champ couvert est en cours de préparation à l'InVS.

Ce projet s'inscrit dans un contexte de déficit de connaissances et d'études représentatives, longitudinales, comportant des données assez précises sur la santé et sur les déterminants sociaux et environnementaux de la santé. Peu de dispositifs répondent à la fois aux besoins de connaissance, de surveillance épidémiologique, de recherche et de filières de recours aux soins.

Les principaux thèmes que le projet vise à couvrir se situent dans le domaine de l'épidémiologie sociale, de façon longitudinale et en interaction entre les différents déterminants sociaux, professionnels et personnels de la santé. Un certain nombre de dispositifs couvrent certes des domaines spécifiques, mais les interactions ne sont pas étudiées alors qu'elles sont extrêmement importantes dans le domaine de la santé. En particulier, nous souhaitons approfondir les relations entre travail et santé au sens large, c'est à dire les conditions de travail, conditions d'emploi, trajectoires et expositions aux risques professionnels, avec leurs effets à long terme sur la santé. Nous nous intéressons également aux problèmes de vieillissement et de maladies chroniques, aux inégalités de santé, ou encore à la santé des femmes.

En termes de méthode, le projet porte sur une cohorte de 200 000 personnes adultes, âgées de 18 ans à 70 ans à l'inclusion dans la cohorte. Il s'appuie en grande partie sur des infrastructures existantes, notamment le réseau des centres d'examen de santé de la Sécurité sociale, qui couvre le territoire national et dans lequel 650 000 personnes se rendent chaque année. Nous travaillerons cependant avec 17 plateaux techniques volontaires sur les 100, offrant un maillage territorial satisfaisant. Nous utiliserons également les bases nationales de santé du SNIIRAM ou de la CNAV, qui intègrent les DADS et données d'allocations familiales, etc.

Lors de l'élaboration du protocole, nous avons en outre porté une attention particulière aux questions de représentativité et de sélection, car tout dispositif basé sur le volontariat des personnes peut entraîner des biais. Nous avons des solutions qui permettront de répondre à ces problèmes.

Dans 17 départements, proches de la France entière pour leurs caractéristiques sociodémographiques, nous procéderons à un tirage au sort stratifié avec probabilité inégale des sujets éligibles, dans les fichiers de la CNAV, qui offrent la base la plus large et comprennent la PCS. Des études ont déjà procédé de la même manière, ce qui nous permettra d'opérer un tirage représentatif. De surcroît, nous envisageons de constituer une cohorte témoin totalement anonyme, tirée dans les fichiers de la CNAV, qui serait suivie pour quelques indicateurs de santé et de trajectoire sociale relevant de données nationales exhaustives, ne faisant pas appel au volontariat, afin d'évaluer les effets de sélection, les biais potentiels et d'opérer les redressements nécessaires.

Le patient serait invité à venir passer un bilan de santé très standardisé et à répondre à un questionnaire, puis ferait l'objet d'un suivi régulier, à travers l'envoi à domicile d'un questionnaire annuel et des invitations régulières à passer des examens plus particuliers au centre d'examen de santé.

S'agissant de la confidentialité, nous avons l'expérience de ce type de démarche, car nous suivons une cohorte de 20 000 personnes depuis bientôt 20 ans, constituée de personnes travaillant à l'origine à EDF-GDF. Cette opération fait appel à plusieurs bases de données et donne lieu à des questionnaires. Il s'agit

en outre d'un système ouvert, accessible à de nombreux chercheurs. Plus d'une trentaine de projets de recherche s'y sont greffés et nous n'avons rencontré aucun problème pendant vingt ans. Sur le plan technique, chaque projet de recherche doit présenter une demande spécifique à la CNIL, qui a en outre délivré l'autorisation générale pour faire fonctionner le système. Nous avons ainsi obtenu l'autorisation d'effectuer un géocodage extrêmement fin, mais le niveau d'agrégation auquel les données pourront être transmises à des chercheurs extérieurs sera jugé par le Comité consultatif du Ministère de la Recherche et par la CNIL, en fonction des objectifs précis et des autres données.

Pour terminer, l'un des objectifs consiste à ouvrir notre projet au maximum. Pour la préparation du protocole, nous avons fait appel à de nombreux chercheurs de diverses disciplines, avec plus d'une quarantaine de participations, sachant que la consultation se poursuit.

Jean-Baptiste de FOUCAULD

Pouvez-vous nous apporter des précisions sur le projet voisin de l'InVS, dans un souci d'économie des deniers publics ?

Marcel GOLDBERG, Inserm

L'InVS a élaboré un projet parallèle, dénommé Coset, acronyme de Cohorte pour la surveillance épidémiologique de la santé en milieu de travail. Nous avons donc travaillé ensemble dès le début. La cohorte Constances ne concerne que les affiliés au régime général. En revanche, l'InVS prend en charge la Mutualité sociale agricole et le régime des indépendants. Le protocole et les questionnaires ont été préparés en commun. De fait, Constances constituerait un sous-ensemble régime général sur la partie intéressant l'InVS.

L'interformation rend un avis d'opportunité favorable.

VIII. PROJET D'AVIS 2007

Carla SAGLIETTI, Cnis

La formation propose le [projet d'avis](#) ci-après, qui sera soumis à la prochaine Assemblée plénière du Cnis.

La séance est levée à 13 heures.

Adoption du compte rendu

Le présent compte rendu sera modifié en fonction des observations que vous voudrez bien faire parvenir au Secrétariat général du Cnis avant le 21 décembre 2006 (cnis@insee.fr - 01 41 17 52 62). Ces modifications seront prises en compte sur le site du Cnis.

PROJET D'AVIS

proposé par l'interformation Statistiques sociales le 6 octobre 2006
sera soumis à l'approbation de l'Assemblée plénière du Cnis en fin d'année 2006

1. Le Conseil soutient le projet d'**étude longitudinale française depuis l'enfance** (ELFE) mené dans le cadre d'une convention de groupement d'intérêt scientifique associant l'Ined, l'Inserm, l'Insee, l'InVS, la Drees, la Dares, la DEPP et la DGS afin de disposer d'une base de données longitudinales sur les aspects socio-éducatifs, culturels, économiques, sanitaires...du développement de l'enfant. Le Conseil demande à être informé des avancées du projet, en particulier en termes de garantie de la confidentialité des données et d'accès aux fichiers pour la recherche.

2. Le Conseil soutient la position française sur le projet de **nomenclature socio-économique européenne** considérant l'ESeC comme une étape importante.

Il attend, d'une part, que la nomenclature proposée puisse être validée par des tests, d'autre part, qu'elle puisse être comprise par le plus grand nombre possible d'utilisateurs de façon à pouvoir être utilisée dans les débats publics. Il demande à être tenu informé des travaux engagés au niveau européen en particulier en vue de tester des prototypes alternatifs.

Il souhaite que la PCS rénovée soit maintenue à des fins nationales et que l'articulation entre les deux nomenclatures soit recherchée.

3. Le Conseil salue la qualité des travaux et approuve les recommandations du **groupe de travail niveaux de vie et inégalités sociales** en vue de mettre à la disposition de tous les utilisateurs un système public d'information à la fois complet, détaillé, cohérent, bien documenté et accessible à tous.

Il soutient la volonté du groupe de hiérarchiser les recommandations du rapport en vue de le rendre opérationnel et de permettre un suivi de sa mise en œuvre.

Il souhaite également qu'un rapport annuel, établi sur la base des principaux indicateurs retenus, permette de contribuer à l'élaboration d'une synthèse pertinente sur l'évolution des inégalités. Après son achèvement, il souhaite qu'une large diffusion soit assurée au niveau national et européen.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

- Avis sur les programmes statistiques 2006
- Note sur le suivi des avis
- Version partielle et provisoire du rapport du groupe de travail "niveaux de vie et inégalités sociales" en date du 29/09/2006
- Note sur l'état d'avancement du projet de nomenclature socio-économique européenne
- Note méthodologique sur l'emploi salarié
- Fiches descriptives d'enquêtes pour examen d'opportunité

AVIS D'OPPORTUNITE

- 1 Extension de champ de l'enquête EMMO 33
- 2 Cohorte ELFE - Etude longitudinale française depuis d'enfance..... 34
- 3 Cohorte Constances- Consultants des Centres d'Examens de Santé de la sécurité sociale.. 36

Paris, le 19 octobre 2006 - N°258/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ
Enquête statistique sur les mouvements de main-d'œuvre -EMMO
Extension du champ de l'enquête

Programme : 2007 à 2011

Émetteur : Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques - Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement

Au cours de sa réunion du 6 octobre 2006, l'interinformation « Statistiques sociales » a examiné le projet d'extension de l'enquête sur les mouvements de main-d'œuvre (EMMO) aux petits établissements.

Cette enquête a pour objectif de compléter les informations obtenues grâce à la déclaration de mouvements de main-d'œuvre (DMMO) dans les établissements de 50 salariés ou plus, afin d'avoir des informations sur les entrées et sorties de personnel dans les établissements de 1 salarié ou plus. Elle était jusqu'alors réalisée auprès des établissements de 10 à 49 salariés.

Les informations recueillies sont identiques à celles qui sont demandées dans le cadre des DMMO : effectifs de début et fin de période et détail des mouvements d'entrée par nature de contrat (CDI, CDD, CNE) et de sortie par motif (fin de contrat, démission, licenciement...), selon l'âge, le sexe et la nationalité des personnes concernées, ainsi que la qualification requise.

L'enquête a lieu chaque trimestre auprès d'environ 50 000 établissements de 1 à 49 salariés. En Basse-Normandie et en Bourgogne l'échantillon est étendu pour couvrir 40% des établissements de 10 à 49 salariés. La collecte est réalisée par voie postale. Le temps de réponse dépend du nombre de mouvements du trimestre. Dans au moins 90 % des cas, il n'y a pas plus de 10 mouvements, ce qui prend au maximum ½ heure.

Le comité de concertation s'est réuni en février 2006 avec la participation du Medef, de la CFDT, de l'Unaf, de la CGT-FO, de l'APCM et de la CFE-CGC.

Les résultats de l'enquête, fusionnés avec les données des DMMO, sont publiés quatre mois après la fin du trimestre concerné par la collecte. Les séries longues sont mises à jour chaque trimestre sur le site internet du ministère.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 30 novembre 2006 - N° 297/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Etude longitudinale française depuis l'enfance Cohorte ELFE

Programme : 2009-2018

Émetteur : Ined

Au cours de sa réunion du 6 octobre 2006, l'interformation « Statistiques sociales » a examiné le projet « Etude longitudinale française depuis l'enfance », cohorte ELFE.

Ce dispositif a pour objectif de comprendre les mécanismes de développement et d'insertion des enfants dans leur milieu familial, social, scolaire ainsi que les interactions entre ces divers champs. Il doit également permettre, dans le cadre du plan national Santé-environnement, de s'intéresser aux relations entre les expositions environnementales et la santé des enfants. L'origine de l'opération est double : d'une part un projet de l'Ined et de l'Inserm soutenu par l'Insee, le Drees et la DEPP, et d'autre part celui de l'InVS visant à répondre à une recommandation du Plan santé-environnement de juin 2004.

Parmi les thèmes abordés on peut citer la démographie, la famille, la socialisation, l'éducation, la périnatalité, l'alimentation, le recours aux soins, la santé, l'environnement,...

La cohorte comprendra, sous réserve de l'accord de leur famille, les enfants rentrant dans l'échantillon démographique permanent (EDP) en 2009 (donc nés l'un des seize jours choisis pour l'EDP élargi). Ils seront suivis de la naissance à l'âge adulte. L'échantillon visé est de 20 000 enfants. Le projet combine l'utilisation de sources existantes (échantillon démographique permanent, suivi de la scolarisation, consommation de soins, prestations familiales,...), d'enquêtes réalisées habituellement de façon autonome (enquête nationale périnatale, enquête de santé en milieu scolaire), des données spatialisées (équipements, qualité de l'air ou de l'eau) et des observations spécifiques.

Les observations spécifiques prévues actuellement sont les suivantes :

- en 2009 le recrutement des familles et la première observation auront lieu en maternité pour les naissances des jours choisis, selon le protocole utilisé habituellement pour l'enquête périnatale. Une enquête sera réalisée huit semaines plus tard par des enquêteurs Insee, en face à face auprès du parent gardien de l'enfant, la mère en général. Une interrogation du père, par téléphone, est envisagée peu après ou quelques mois plus tard.
- pour la suite, une enquête à domicile est envisagée vers trois ans et six ans. Une enquête téléphonique plus légère est probable les années intermédiaires.

La durée du questionnaire en maternité n'excédera pas 20 minutes, les enquêtes en face à face à huit semaines, trois et six ans auront une durée moyenne maximale de 60 minutes, et les interrogations téléphoniques intermédiaires de 30 minutes environ.

Des comités permettant de traiter des conditions éthiques (avec des experts extérieurs) et des relations avec les familles (avec des représentants à définir) seront mis en place.

Les résultats seront publiés dès que les fichiers correspondant à la première enquête en face à face (à 8 semaines) seront exploités, en 2010. Tout au long du suivi les familles seront informées du déroulement de l'enquête au moyen d'un journal et d'un site web. Des résultats agrégés et non susceptibles de modifier leur comportement ultérieur leur seront communiqués.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette opération.

Paris, le 30 novembre 2006 - N° 298/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Cohorte Constances

Programme : 2007 et suivants

Émetteur : Unité mixte Inserm - CNAMTS 687

Au cours de sa réunion du 6 octobre 2006, l'interformation « Statistiques sociales » a examiné le projet de cohorte Constances (*CONSULTANTS des Centres d'Examens de Santé de la sécurité sociale*).

Cette opération a pour objectif d'apporter des connaissances longitudinales sur les déterminants sociaux et environnementaux en matière de santé, de fournir des informations à visée de santé publique (suivi des indicateurs de la loi de santé publique et de la politique de gestion du risque de l'Assurance maladie ; surveillance épidémiologique), et de contribuer au développement de la recherche épidémiologique. Elle répond à des besoins de la CNAMTS, du Ministère de la Santé, de l'Inserm et de l'Institut de veille sanitaire.

Parmi les thèmes abordés on peut citer les relations entre travail et santé, les trajectoires et les expositions professionnelles, le vieillissement et les maladies chroniques, les inégalités de santé, la santé des femmes,...

La constitution de la cohorte se fera sur cinq ans. La première « vague » d'inclusion aura lieu en 2007 pour 40 000 personnes environ. Au total, 200 000 personnes âgées de 18 à 70 ans au moment de leur intégration à la cohorte et résidant dans l'un des dix sept départements retenus pour l'opération -proches de la France entière en termes de caractéristiques socio démographiques- seront tirées dans les fichiers de la CNAV. Les informations collectées seront issues d'un bilan de santé standardisé effectué dans un centre d'examen de la sécurité sociale, puis d'interrogations annuelles par questionnaire adressé par la voie postale, et d'examens de santé réguliers (tous les cinq ans). Ces informations seront complétées par des données issues de bases de données de santé nationales (Sniiram et Cnav).

Le premier rapport annuel sera publié un an après le début de la constitution de la cohorte. Un contact régulier avec les participants est prévu sous forme d'un « Journal de la cohorte CONSTANCES » et d'un site internet.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette opération.